

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple -:- Un But -:- Une Foi

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

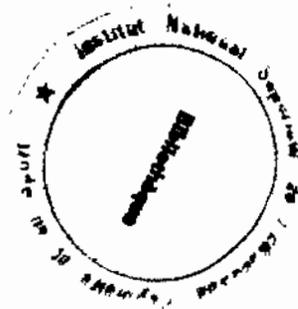
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT

MEMOIRE

pour l'obtention du Certificat d'Aptitude
aux Fonctions d'Inspecteur de l'Education
Populaire de la Jeunesse et des Sports

THEME :

Pour une Redynamisation de l'Office National
du Sport Scolaire et Universitaire (ONSSU)
en République Populaire du Congo.



Présenté par :

Jules Philippe KEITA-OKOMBI

Année Académique 1983 — 1984

Première Promotion 1982 — 1984

JE DEDIE CE TRAVAIL

A mon père Nicétas KETA

Ce travail est le fruit de ta persévérance et de tes sages conseils lesquels ont garanti toute la quiétude de ma vie d'homme. Je reconnais ton amour, ta sympathie en direction d'un fils unique et tu as toujours souhaité que je parvienne dans mes études avant que tu ne pousses ton dernier soupir. En retour, je te remercie vivement.

A ma mère Raymonde NIELENGA

Ma tendre mère, je n'oublie pas tout ce que tu as fait pour moi. Tu as été toujours le modèle d'une mère exemplaire. Ton affection ta sympathie, ton assistance perpétuelle ne me seront inoubliables. En tant que fils unique, j'ai toujours su garder le riche héritage que tu m'as légué à travers tes sages conseils. Tu as toujours souhaité que je parvienne dans ma vie ; c'était ton objectif.

A ma très chère Epouse Louise ANNETTE

Six ans de vie scolaire et douze ans de vie professionnelle, soit dix huit ans de vie commune, un exemple parmi tant d'autres et nous nous en félicitons. Tu te souviendras des durs moments que nous avons vécus ensemble sous la tutelle de nos parents. La réussite d'un homme dépend de son équilibre soutenu par sa conjointe grâce à la concordance et la compréhension mutuelles.

A mon très cher et unique oncle Etienne

En toi, j'ai toujours ressenti le sens de l'affectivité et aussi celui de la responsabilité familiale. Ton assistance m'a toujours rassuré mon avenir.

A mes enfants chéris

Vous m'avez servi de stimuli depuis ma vie étudiante jusqu'à ma vie professionnelle. Vous prendrez mon exemple et je vous souhaite bonne réussite.

..../...

A mon frère cadet DANYCE

Toutes mes affections. En reconnaissance de toute ton assistance, ta disponibilité durant nos liens familiaux.

Au Camarade Gabriel OBA-APOLINOU

Je vous dois toute ma reconnaissance depuis 1962 où vous fûtes mon premier professeur d'Éducation au Lycée Champagnat de MAKOUA dans mon district natal. ... L'instar de votre dévouement, votre disponibilité, votre savoir faire, j'en ai su tirer profit. La confiance que vous avez placée en moi en me rapprochant près de votre famille et en vous assistant tout au long de vos multiples tâches ne me sera guère inoubliable.

A mon ami Jules BOUAKA et famille

C'est surtout à Dakar que nous nous sommes familiarisés, tu te souviendras des moments pénibles sinon alarmants que nous avons traversés en première année. Notre persévérance a fait que nous terminons cette formation en toute beauté. Je te souhaite, ainsi que ta sympathique famille, bon courage et plein succès pour les futures épreuves car la victoire est synonyme d'un combat acharné.

A Monsieur François BOB

Votre durée à la tête du Ministère de la Jeunesse et des Sports prouve suffisamment vos capacités de dirigeant. Je dois ma formation à votre entourage et à vous-même. Je vous renouvelle ma profonde gratitude.

A Monsieur Gérard DIAME

Je vous prie de recevoir mes prompts remerciements de tous les efforts que vous avez déployés pour notre réussite. Des mêmes remerciements sont adressés à l'endroit de vos collaborateurs.

.../...

A tous mes professeurs

Ces deux années académiques nous ont permis de nous connaître. Grâce à vos expériences, j'ai bénéficié de votre savoir et je suis satisfait de ma formation.

A Monsieur RENE Claude

La tâche n'a pas été facile durant les deux années dont vous aviez la lourde mission de coordonner la première promotion de la section des Inspecteurs. Je vous adresse mes vives félicitations.

A Monsieur Garang COULIBALY

Vos sages conseils, votre disponibilité ont suscité le résultat du présent travail. Recevez mes sincères remerciements.

A mes chers collègues de promotion

Au terme des deux années académiques, une chose admirable : l'esprit de solidarité. Les durs moments que nous avons passés tous ensemble me seront mémorables.

Au Dr. FANGUI et sa famille

En témoignage de ces deux années passées ensemble dans la concordance et l'entente mutuelle et de nos liens amicaux.

A la Colonie Congolaise installée à Dakar

Toute ma sympathie

Aux Docteurs ATANDA, BOUM, MOYEN, OBA

En témoignage de ma reconnaissance.

.../...

A madame Mame Fall GUEYE et famille

dont la volonté, la disponibilité, les qualités professionnelles ont contribué à la réalisation de ce travail ; à la Famille GUEYE, en témoignage de sa sympathie.

A tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la réussite de ce travail.

T H E M E

"Pour une redynamisation de l'Office national
du sport scolaire et universitaire en

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO"

P L A N

INTRODUCTION

Ière Partie : Le sport scolaire et universitaire en République
Populaire du CONGO.

CH. I : Présentation de la République Populaire du CONGO

CH. II : Historique du sport scolaire et universitaire au CONGO

- 1 : - Avant l'Indépendance
- 2 : - Au début de l'Indépendance

CH. III : Création de l'Office national du sport scolaire et
universitaire (O N S S U)

- 1 : - Organisation de l'Office
- 2 : - Fonctionnement
- 3 : - Evaluation de 1965 à 1970
- 4 : - Conclusion partielle

II^e Partie : Les nouvelles orientations de l'Office national du sport
scolaire et universitaire (La Réforme de 1970).

- 1 : - Présentation et compétences des instances diri-
geantes de l'Office.

- § 2 : - Organisation administrative de l'Office
- § 3 : - Fonctionnement
- § 4 : - Evaluation de 1980 à 1983
- § 5 : - Conclusion partielle

III° Partie : Les propositions en vue d'une redynamisation effective de l'ONSSU.

CH. I : Essai de solutions relatives

- § 1 : - A l'encadrement technique
- § 2 : - A l'encadrement administratif
- § 3 : - Conclusion partielle

IV° Partie : Conclusion générale.

I N T R O D U C T I O N

En République Populaire du Congo, les activités sportives occupent une place de choix car, de par leur action en direction des couches sociales, elles jouent un rôle très important dans l'éducation, la sensibilisation, la mobilisation, bref elles renforcent l'unité nationale. Comme partout ailleurs, ces activités sont régies par un ensemble de textes depuis l'Indépendance nationale, qui détermine les formes et les modalités d'organisation des disciplines sportives dans le pays : nous avons cité la Charte du Sport.

L'organisation du Sport congolais a connu depuis lors et ce, jusqu'en 1979, un palmarès sans précédent notamment : au cours des années 1972 avec la victoire des "DIABLES ROUGES FOOT-BALL" (l'équipe nationale) à l'occasion de la Huitième édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Foot-Ball à Yaoundé en République Unie du Cameroun ; puis en 1974 et 1975 avec les victoires consécutives du Club Athlétique Renaissance Aiglon (C.A.R.A.) à l'occasion de la Coupe d'Afrique des clubs champions.

Après cette épopée, le Sport congolais connut une regression inquiétante tant sur le plan régional qu'à l'échelon continental. La direction politique, consciente du problème, prit des initiatives et décida de redresser la situation au cours de son Troisième Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail (P.C.T.) tenu en 1979, en instituant un organisme sportif à caractère politique : le Conseil national de la Culture physique et du Sport (C.N.C.P.S.) dont la présidence fut confiée au département du Bureau politique du Comité central du Parti Congolais du Travail, chargé de l'Education et de l'Ideologie. La démocratisation du sport fut retenue ; elle est reconnue comme le moyen le plus sûr et efficace pouvant permettre au pays de sortir de l'impasse.

Le sport scolaire et universitaire, à l'instar des autres sports n'est nullement épargné par la crise. Le Conseil national de la Culture physique et du Sport n'en est pas demeuré indifférent.

Des orientations furent dégagées, des décisions furent prises en vue d'un éventuel redressement. L'application de ces directives aurait-elle apporté un début de satisfaction ? Le sport en République Populaire du Congo, retrouvera-t-il son équilibre ? Les efforts louables entrepris par le Parti et l'Etat ont-ils été couronnés de succès ? C'est à ces préoccupations actuelles que nous tenterons d'apporter notre contribution à ce thème :

"Pour une redynamisation de l'Office national du sport scolaire et universitaire en République Populaire du Congo".

Pour faire ce travail, notre réflexion s'appuiera sur quatre parties selon le plan ci-après :

- I - / Le sport scolaire et universitaire en République Populaire du CONGO.
 - II - / Les nouvelles orientations du sport scolaire et universitaire (la réforme de 1970).
 - III - / Les propositions en vue d'une redynamisation effective de l'Office national du sport scolaire et universitaire (O.N.S.S.U.).
 - IV - / La conclusion générale.
-

PREMIERE PARTIE

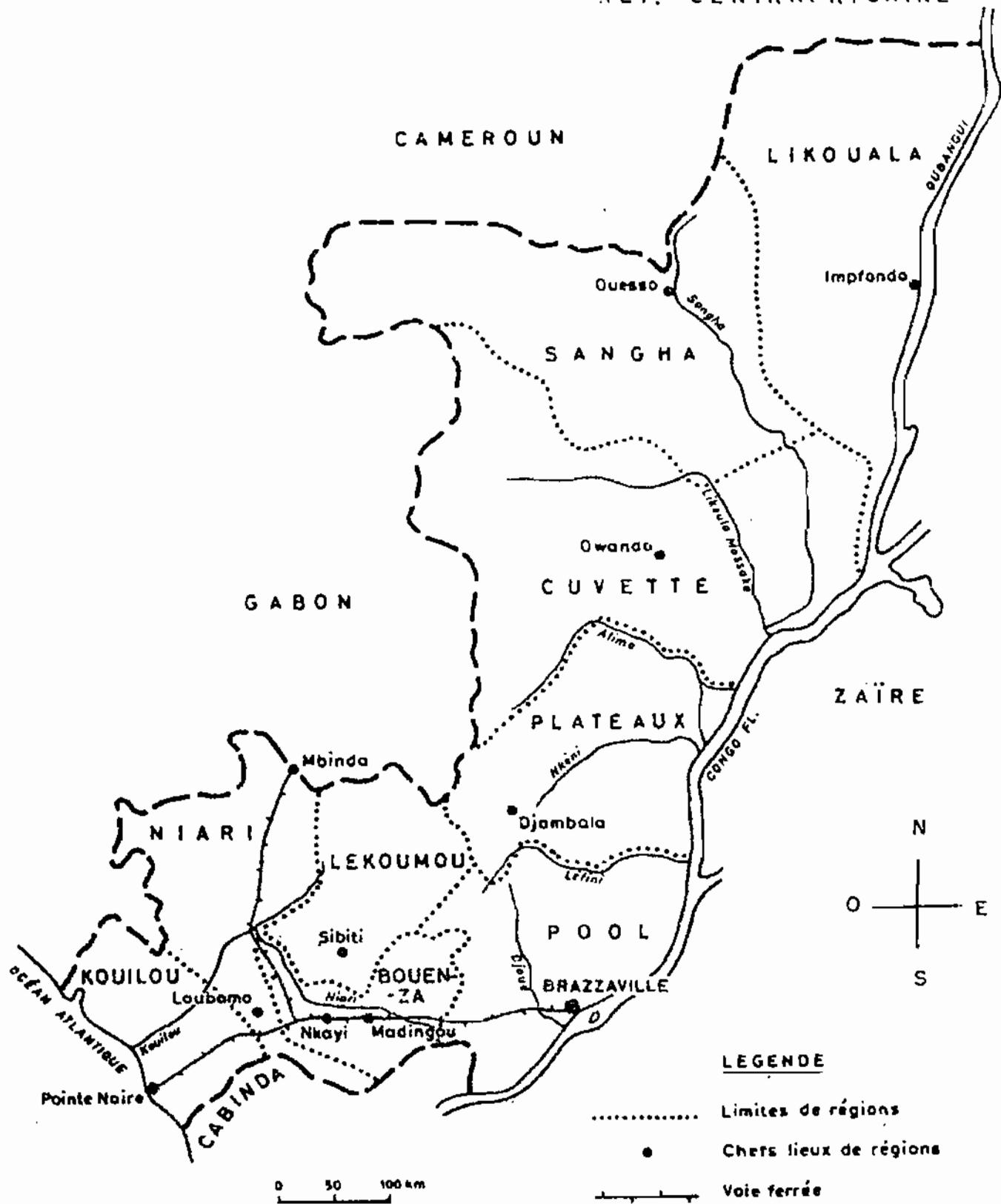
LE SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE EN
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO



MER MEDITERRANEE



Carte n°1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO



LEGENDE

- Limites de régions
- Chers lieux de régions
- Voie ferrée

Carte n°2 LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

CHAPITRE Ier : Présentation de la République Populaire du Congo.

A/ Limites : La République Populaire du CONGO (R. P. C.) est située en Afrique Centrale à cheval sur l'Equateur, occupant une partie de la vaste dépression que drainent le Fleuve Congo et ses affluents. Elle s'étend sur une longueur de 1000 km et une largeur de 300 km, et couvre une superficie de 342.000 km². Elle est limitée :

- au Nord par la République Centrafricaine et le Cameroun
- au Sud, par l'Angola, le Cabinda
- à l'Est, par le Zaïre
- à l'Ouest par le Gabon
- au Sud-Ouest par l'Océan Atlantique.

B/ Relief :

On distingue deux types de relief

1. - Le Congo sud-occidental dont la superficie est de 100.000 km² et présentant comme relief :

- la plaine côtière bordant l'Atlantique, basse et étroite ;
- Le Mayombe, formé d'une succession de chaînons disposés parallèlement à la côte et dont le point culminant, le Mont BAMBA est à 670 m.
- la vallée du Niari et ses bordures
- le Massif du Chaillu, formé de massives collines dont le point culminant est à 840 m d'une part et d'autre part de profondes vallées occupées par la forêt dense.
- la zone de terrains sédimentaires qui arrosent le Niari et le cours supérieur du Nyanga.

.../...

2. - Le Congo-septentrional : 242.000 km²

Il est caractérisé par :

- les plateaux-bâtiérés occupant presque le centre du pays et présentant une surface mollement ondulée ;
- la région de la Cuvette Congolaise très vaste et largement inondée ;
- les régions de la SANGHA et de la LIKOUALA dominées par des forêts denses.

3/ Climat

Située à cheval sur l'Equateur, la République Populaire du CONGO est, de par sa position, comprise en entier dans la zone des climats chauds et humides.

Cependant, il présente du Nord au Sud une certaine diversité climatique. En effet, seul, le Nord connaît un climat équatorial, le Sud étant soumis à une influence tropicale.

La température moyenne se situe autour de 27°C sur l'ensemble du territoire. Les précipitations sont abondantes et sont de l'ordre de 1.100 mm au Sud et plus de 2.000 au Nord.

D/ Hydrographie

La République Populaire du CONGO dispose d'un réseau hydrographique important, constitué de nombreux cours d'eau : les rivières : Alima, Léfini, Nkéni, Kouyou, Likouala-Mossaka, Sangha, Likouala-aux-herbes, Djoué, Bouenza, Niari, Nyang'ni oussé

Les fleuves : le CONGO et l'Oubangui.

Ce réseau est réparti en trois bassins d'importance inégale :

.../...

- le bassin du ~~CONGO~~³ (40.000 m³/s), deuxième fleuve du monde par sa puissance. Il prend sa source au Zaire et arrose le territoire congolais sur 700 km, sa longueur étant de 4.600 km. Il reçoit les affluents de la rive droite dont les deux principaux sont :

l'OUBANGUI et la SANGHA.

E/ Population

Les statistiques prélevées en 1980 nous déterminent que la République Populaire du CONGO compte 1.560.000 habitants soit une densité de 4,5 habitants/km². Cette population est composée de 61 % de ruraux et 39 % d'urbains. Le taux de scolarité est de 99%, ce qui place le pays en première position en Afrique noire francophone. La population féminine est de 51,4 % et celle des jeunes de moins de quinze ans est de 41,2 %.

F/ Voies de communications

On note quatre (4) types de réseaux : routier, fluvial, ferroviaire et aérien.

a) Le réseau routier

Il comprend :

- deux routes nationales bitumées sur une longueur de 800 km en 1981 ;
- des routes secondaires reliant des chefs-lieux de régions et de districts, connaissant une pleine extension avec l'application du Plan quinquennal de développement 1982-1986.

b) Le réseau fluvial

Le fleuve Congo et ses affluents sont tous navigables en amont du POOL : la Léfini, la Nkényi, l'Alima, le Kouyou, la Likouala-Mossaka, la Sangha, la Likouala-aux-herbes et l'Oubangui.

c) Le réseau ferroviaire

Deux chemins de fer assurent le transport ferroviaire en République Populaire du CONGO.

- Le Chemin de fer Congo-Océan (C.F.C.O.) long de 510 km relie Brazzaville la capitale du pays à Pointe-Noire, la capitale économique, située au bord de l'Océan Atlantique.

- La COMILOG, longue de 285 km, évacue le manganèse du GABON. C'est un trans-CONGO-GABON.

d) Le réseau aérien

Il est assuré par la Compagnie nationale de transport aérien : LINA-CONGO. Deux aéroports internationaux Brazzaville et Pointe-Noire reçoivent des avions de long-courrier. On compte par ailleurs une vingtaine d'aérodromes secondaires.

3/ Economie

Elle est essentiellement agricole. On cultive du manioc, des ignames, des bananes, des arachides, de la canne à sucre, du café, du cacao et du tabac.

a/ L'élevage

Il est beaucoup orienté vers la consommation et non à l'échelle industrielle à cause du climat et la présence de la mouche TSE-TSE.

L'élevage des bovins est pratiqué à l'extrême Sud du pays, aux alentours de Brazzaville ainsi qu'à BOUNOUI (dans la région de la Cuvette, situé au nord du pays). Cependant, l'élevage du porc, de chèvre, du mouton, de la volaille se fait partout dans le pays pour un besoin de consommation.

b/ La pêche

Elle est pratiquée par des collectivités spécialisées, installées le long des cours d'eau. La pêche fluviale et les étangs fournissent environ 20.000 tonnes de poissons par an pour la consommation locale. Par contre, la pêche industrielle pratiquée essentiellement à Pointe-Noire, fournit environ 10.000 tonnes par an de thon.

c/ Les mines

Le sous-sol révèle des gisements de fer, de zinc, de l'étain, de l'or, du diamant. En 1976, le tonnage du pétrole et du gaz naturel était de :

Pétrole : 5.000.000 Tonnes

Gaz : 15.000 m³

Quelques indices économiques

Le budget de la République Populaire du CONGO est en nette progression :

- en 1981, il était de 159,964 milliards de francs CFA.
- en 1982, il était arrêté à 279,932 milliards
- en 1983, 172,9 milliards de budget d'investissement.

L'année budgétaire de la République Populaire du CONGO s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année civile.

H/ Organisation administrative

La République Populaire du CONGO compte neuf (9) régions dont la Cuvette, la BOUENZA, le KOUILOU, la LEKOLMOU, la LIKOUALA, la NIARI, les Plateaux, le POOL et la SANGHA. Elles ont respectivement comme chefs-lieux de régions : OWANDO, MADINGOU, POINTE-NOIRE, SIBITI, IMPFONDQ, LOUBOMO, DJAMBALA, KINKALA et OUESSO.

Il existe cinq communes urbaines dont :

- Brazzaville, capitale politique du pays avec 450.000 habitants ;
- POINTE-NOIRE, capitale économique, chef-lieu de région
- LOUBOMO, chef-lieu de région
- NKAYI, ville industrielle
- CUESSO , chef-lieu de région, "capitale du Cacao".

Les régions sont divisées en districts. Les postes de contrôle administratifs (PCA) évoluent sous les districts. Les villages constituent les dernières entités de l'organisation administrative au CONGO. En 1978, on comptait quarante cinq (45) districts et trente trois (33) PCA. La commune de Brazzaville constitue une zone autonome ayant un caractère d'une région.

1 / Organisation politique

Ancienne colonie française, le Moyen-Congo faisait partie des quatre territoires constituant l'Ancienne Afrique Equatoriale française située en Afrique centrale. Elle avait pour capitale BRAZZAVILLE.

En 1958, avec l'autonomie interne dans le cadre de la Communauté franco-africaine, l'ex-Moyen-Congo devient la République du CONGO.

En 1960, plus précisément le 15 août, elle obtint son Indépendance (1ère République).

En 1963, première révolution congolaise, un organe politique vit le jour : le Mouvement national de la Révolution (M.N.R.). Ce fut la 2^e République.

En 1966, le Conseil National de la Révolution (C.N.R.) succéda au M.N.R. C'est lui, sous le Présidentarien NGOUABI qui conduit le pays à la naissance du Parti Congolais du Travail (P.C.T : parti unique) le 31 décembre 1969. Ce changement institua la 3^e République.

Le Parti Congolais du Travail est composé d'un Comité Central, d'un Bureau politique. Il tient ses congrès ordinaires tous les cinq ans. A sa tête, se trouve le Président du Comité Central du P.C.T. élu au Congrès.

Le Parti Congolais du Travail a 4 organisations de masse dont :

- 1 - la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.)
- 2 - l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (U.J.S.C.)
- 3 - l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (U.R.F.C.)
- 4 - l'Union nationale des Ecrivains et Artistes Congolais (U.N.E.A.C.)

La devise du Parti Congolais du Travail :

"TOUT POUR LE PEUPLE, RIEN QUE POUR LE PEUPLE"

HISTORIQUE DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU CONGO1.1.1. Avant l'indépendance1.1 - Avant l'Indépendance -

Il faut noter cependant que la première période d'avant la colonisation coïncidait à une époque non scolarisée. Le sport pratiqué à cette époque se reposait sur des bases traditionnelles et coutumières. On reconnut en lui sa popularité, son attrait particulier grâce à des règlements spécifiques à une discipline donnée.

La pratique des activités sportives lors de la colonisation, remonte à la date d'après la première guerre mondiale 1914-1918. Le partage du continent africain en colonies a favorisé l'implantation des forces coloniales au sein de chaque zone géographique. Cette pénétration fut marquée par la présence des administrateurs d'une part, et par les missionnaires d'autre part. Ces derniers ont favorisé l'ouverture des écoles à travers lesquelles des activités sportives ont vu le jour.

A l'instar de l'ancienne Afrique Occidentale Française (A.O.F.), l'ex-Afrique Equatoriale Française située au centre de l'Afrique fut colonisée par la France. Elle comptait quatre (4) territoires : le GABON, le MOYEN-CONGO, l'OUBANGUI-CHARI et le TCHAD ayant pour capitale : LIBREVILLE, BRAZZAVILLE, BANGUI et FORT-LAMY.

Le MOYEN-CONGO, à travers Brazzaville qui fut à la fois, capitale administrative et politique de l'ex-A.E.F. et du territoire congolais, a bénéficié d'un grand avantage dans le domaine de l'épanouissement des activités sportives. A cette époque, cette ville était constituée par deux grands quartiers : BACONGO et POTO-POTO. Une seule discipline sportive notamment, le foot-ball, avait déjà gagné les milieux scolaires en 1930. Des rencontres sportives amicales opposaient deux grands établissements : l'Ecole GANACHE et le Petit Séminaire de la Cathédrale du Sacré-Coeur. Outre le

foot-ball, d'autres disciplines de sport individuel furent lancées deux ans plus tard telles que le saut en hauteur, le saut en longueur, le poids, les courses de vitesse et de demi-fond.

A partir de l'année 1915, le sport scolaire commençait à se confirmer et suscita le lancement du sport civil. Entre 1915 et 1916, il y eut une grande réforme, les Ecoles missionnaires s'organisent dans les deux quartiers et créent les premières associations sportives.

A BACONGO, elle prit la dénomination : Association sportive des missionnaires (A.S.M.), tandis qu'à POTO-POTO ce fut : Jeunesse Congolaise (JEUNESCO) qui était issue de l'Union des élèves des Ecoles missionnaires dans ce quartier. Le foot-ball était jusque là, la principale et unique activité du sport collectif. Déjà à cette époque, des rencontres internationales opposaient les sélections des deux villes voisines : Léopoldville, capitale de l'ex-Congo belge (actuellement KINSHASA de la République du Zaïre) et BRAZZAVILLE.

En 1912, les missionnaires se solidarisent, fusionnent leurs meilleures équipes et créent la Fédération Athlétique Catholique (F.A.C.) affiliée plus tard à la Fédération sportive de France (F.S.F.). Cet épanouissement sportif bénéficiait d'un encadrement des missionnaires eux-mêmes ou de certains cadres militaires (armée française) ayant une connaissance en la matière. Le personnel qualifié n'y était pas encore formé. Toujours dans les écoles missionnaires, les activités physiques commençaient à prendre de l'ampleur en 1912 avec l'intensification des mouvements d'ensemble. A cet effet, quelques trente minutes étaient entièrement consacrées à la dernière heure de chaque journée de classe pour des répétitions. Elles devenaient obligatoires dans les programmes scolaires, le maître les dispensait quotidiennement.

Ci Brazzaville se considère comme étant le point de départ du lancement des activités sportives au Moyen-Congo, Pointe-Noire, la deuxième ville importante de ce même territoire, quant à

elle, se découvre par sa méthode d'organisation où l'on vit naître des organes sportifs tels que les ligues et sous-ligues qui avaient un pouvoir très large sur toute l'étendue de l'ancienne A. E. F. Elles contrôlaient à la fois le sport scolaire et civil. Chaque saison sportive se terminait par une manifestation de grande envergure sanctionnée par le Brevet sportif (B. S.). Les meilleurs sportifs des quatre territoires y étaient conviés à Pointe-Noire. Les épreuves de vitesse, de saut en hauteur, de saut en longueur, de grimper, de poids et de course de demi-fond, constituaient les principales activités sportives.

En 1948, le Brevet sportif a connu des innovations dans le souci de la démocratisation du sport. Il a été scindé en deux types de manifestations : le Brevet sportif populaire (B. S. P.) qui regroupait les catégories : benjamin, minime et cadet, puis le Brevet sportif supérieur (B. S. S.) qui mettait à l'épreuve, les concurrents juniors et séniors. Ces deux types de compétitions se déroulaient périodiquement dans l'une des capitales des territoires de l'ancienne A. E. F. A l'issue de ces épreuves, seuls les concurrents ayant satisfait à une bonne moyenne en totalisant un grand nombre de points se voyaient octroyer le Brevet sportif selon sa catégorie.

L'année 1950 est considérée comme année de dynamisation du sport scolaire avec la création de l'Office du sport scolaire de Brazzaville (O. S. S. E.). Il devint plus tard l'Office du sport scolaire et universitaire (O. S. S. U.). Son champ d'action était plus étendu car il était affilié au Secrétariat général qui avait son siège à Paris. Les activités de cet office s'intensifient dès 1951 avec l'affectation des premiers enseignants d'éducation physique et sportive : Monsieur BASCOU, militaire de carrière, cadre de l'Ecole générale LECLERC (l'actuelle Ecole Militaire des Cadets de la Révolution) dispensait bénévolement des cours d'E. P. S. à l'Ecole Chaminade (actuellement Lycée du Drapeau Rouge) qui fut l'école pilote dans le domaine sportif ; Monsieur ESCANDE, professeur d'E. P. S. reçut son affectation à l'Ecole professionnelle de Brazzaville ; Madame HERAUD, au Lycée SAVORGNIAN de BRAZZA (Lycée de la Libération) enfin, le révérend Frère SAULNIER à Chaminade dans les années 1952- 1953. Les compétitions organisées par l'O. S. S. U., toujours

.. / ...

sanctionnées par le E.S. connurent un succès sans précédent. Deux meilleurs sportifs furent décelés et orientés à Léopoldville en 1953 pour une formation de maître d'E.P.S. pour une durée de trois ans. Il s'agit de messieurs Daniel OVAGA et Alphonse NDZENGUI.

En 1954, l'UNION GENERALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIERE (UGSEL) vit le jour avec le concours du Révérend Frère SAULNIER. Cette union avait pour but de valoriser, de promouvoir, de développer et d'organiser le sport scolaire dans les écoles catholiques. Elle fut le concurrent principal de l'O.S.S.U. Elle était mieux organisée, de ses compétitions découlaient de bons résultats. L'O.S.S.U, cependant assez bien organisé, supervisait toutes les activités des associations sportives scolaires sur le plan territorial. Ces deux organes intensifient leurs activités ; les associations sportives scolaires se multiplient, les athlètes se confinent et se surclassent.

CONCLUSION PARTIELLE -

Que peut-on retenir de ce paragraphe ?

Cette première étape coïncide à une période de la découverte des activités physiques et sportives. Celles-ci ont intégré les milieux scolaires jusqu'à gagner le secteur extra-scolaire. Nous nous sommes peut-être abstenus expressément pour l'avouer, il est à noter cependant, qu'après le lancement de ces activités, le secteur sport civil a pris le relèvement avec la création des clubs tels que : Renaissance, Diable-Noir, Etoile du Congo et Lorraine. Le foot-ball demeurait jusque là l'unique discipline pratiquée dans le domaine extra-scolaire. La création de plusieurs organes sportifs a suscité une émulation collective tant chez les pratiquants que chez les responsables d'encadrement. Il en résulte qu'à travers les compétitions organisées l'élite se dégageait ce qui, du reste, suscita l'importance de la formation des premiers cadres parmi cette même élite.

..//...

1.4 - LE SPORT SCOLAIRE AU DEBUT DE L'INDEPENDANCE

Nous nous rappelons encore de ce que fut l'année 1960 où la plupart des pays africains et surtout ceux d'expression française, ont accédé à leur indépendance. L'ancienne A.E.F. devait s'éclater. La République du Congo à l'époque, obtint la sienne le 15 août de cette même année. Chaque Etat devait s'organiser sur tous les plans.

Dans le domaine du sport scolaire, d'importantes modifications ont été apportées tant sur le plan structurel qu'organisationnel. Le Comité sportif scolaire (C.S.S.) vit le jour. Il succède à l'C.S.S.U. Son bureau fut composé de neuf (9) membres et avait pour siège Brazzaville. Par ailleurs, toujours en 1960, des départs en stage de formation des maîtres d'E.P.S. furent programmés et organisés pour une durée de deux ans ; il s'agit de messieurs : Paul EBONZIBATO, Alphonse GACNO, Jean-Claude GANGA et Etienne MONGHA.

Le C.S.S. a poursuivi l'oeuvre de l'C.S.S.U. en organisant des compétitions de grandes envergures pendant les congés de vacances en 1960, puis en 1964 à Brazzaville. C'est sur cet élan que le Comité, avec les nouvelles orientations de la Charte du Sport se vit substituer par un organe sportif nouveau : l'Office National du Sport scolaire et Universitaire (O.N.S.S.U.).

.../...

CHAPITRE III -

CREATION DE L'OFFICE NATIONAL DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE (O. N. S. S. U.).



Si avant et au début de l'Indépendance de la République du Congo, l'orientation de la politique sportive visait à promouvoir les activités sportives scolaires dans les secteurs primaires et secondaire, les perspectives, au lendemain de l'Indépendance devaient les étendre dans le milieu universitaire où leur pratique était facultative. Dans ce chapitre, nous parlerons du texte organique de l'Office National du Sport Scolaire et Universitaire à travers lequel nous développerons son organisation, son fonctionnement, enfin nous ferons une évaluation.

§ 1 - ORGANISATION DE L'O. N. S. S. U.

Créé par décret présidentiel n° 65-25 du 26 janvier 1965 et publié dans le Journal Officiel en date du 1er février de la même année, page 105, l'Office National du Sport Scolaire et Universitaire est l'organe sportif compétent seul habilité à superviser, à coordonner et à contrôler les activités sportives et universitaires. Il a pour objet d'organiser et de développer indépendamment de l'éducation physique et de l'initiative sportive données pendant les heures de cours, la pratique du sport amateur au profit des élèves et étudiants régulièrement inscrits dans un établissement en République du Congo.

L'Office National du Sport Scolaire et Universitaire est administré pour les organes centraux par un Secrétaire général et pour les organes régionaux par des Secrétares régionaux.

A/ - Les organes centraux

Ils se composent :

.. / ...

- d'un Conseil d'administration (1)
- du bureau permanent (4)
- des commissions centrales (3)

1/ - Le Conseil d'administration -

Il approuve chaque année les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant. Il se prononce sur toutes les affaires qui lui sont soumises par le Bureau permanent et les commissions centrales. Il se réunit une fois par an au mois de septembre.

2/ - Le Bureau Permanent -

Il était composé à l'époque du Haut-Commissariat et du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports :

- du Directeur National des Sports
- du Chef de Service de l'E.P.S.
- de deux présidents d'association sportive scolaire (A.S.S.)
- de deux membres élus par le Conseil.

Le bureau choisit en son sein, un président, un vice-président, et un trésorier. Il se réunit au moins une fois par mois dans le courant de l'année scolaire.

3/ - La Commission centrale -

Elle est composée :

- du Secrétaire Général de l'Office
- du Président de la Fédération dirigeante compétente
- de deux membres désignés par cette Fédération
- de deux membres désignés par le Bureau permanent.

Elle organise en collaboration avec le Secrétariat Général, les championnats, les épreuves tant sur le plan national que régional. Elle traite toutes les questions techniques spécifiques.

B/ - Le Secrétaire général -

Il est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur National des Sports parmi les enseignants d'E.P.S. Il assure l'exécution des décisions prises par le Conseil et le Bureau Permanent. Il est responsable de l'organisation administrative de l'Office et de toutes les manifestations sportives inscrites au programme.

C/ - Les Organes régionaux -

Ce sont les organes décentralisés à l'échelon régional. Ils se composent :

- d'un Conseil régional d'administration
- d'un Secrétaire Régional de l'Office
- des commissions régionales sportives en liaison avec des ligues
- des Associations sportives scolaires (A.S.S.).

Tous ces organes peu dynamiques sont coordonnés par le Secrétaire Régional de l'O.N.S.O.L. qui assure la large diffusion et l'application du programme national en tenant compte des réalités locales.

§ 2 - FONCTIONNEMENT -

Les activités de l'Office sont assurées d'une manière permanente par le Secrétariat général sur le plan national, par les dix secrétariats régionaux et communaux (le dixième étant celui de la commune de Brazzaville) et par les secrétariats d'A.S.S. au niveau des établissements. A l'Université, chaque Institut ou Faculté constitue une association sportive. Un programme d'action est conçu par le Secrétariat général qui fera l'objet des activités dans les établissements scolaires.

.. / ...

PROGRAMME D'ACTIVITES ET COMPETITIONS

Les résolutions et recommandations issues du Conseil d'administration lors de sa session seront prises en compte par le Bureau Permanent qui, par le biais du Secrétariat général de l'Office, élabore un programme d'activités et le publie dès le mois de septembre en direction des secrétariats régionaux et communaux. Ceux-ci le répercutent à l'attention des établissements scolaires en tenant compte des réalités locales. Ce programme se présente de la manière suivante :

- Octobre : Formation des bureaux d'A. S. S. et organisation des équipes
- Novembre : Début des rencontres inter-classes
- Décembre : Suite des inter-classes marquée par le 1er tour d'athlétisme
- Janvier : Rencontres amicales inter-établissements en sports collectifs et individuels (Engagement des équipes au championnat régional, zonal, national)
- Février : Éliminatoires pour le championnat régional
- Mars : Championnat régional
- Avril : Déroulement des épreuves d'E. P. S. aux différents examens.
- Mai : Suite du déroulement des épreuves d'E. P. S.
- Juin : Déroulement des épreuves écrites aux différents examens B. E. P. C., B. E. P., BAC.
- Juillet : Août - Septembre : Saison morte.

Ce programme subissait des modifications au cas où il prévoyait des compétitions de grandes envergures telles que championnats zonaux ou nationaux. À ce titre, les activités du premier trimestre demeuraient inchangées, par contre, celles du deuxième trimestre subissaient une retouche en raison du caractère de la manifestation.

1 / - Championnats zonaux -

Janvier : Rencontres amicales inter-établissements

Février : Championnat régional : qualification des meilleures équipes au championnat zonal.

Mars : Déroulement du championnat zonal (congés du deuxième trimestre).

L'organisation de ces compétitions se déroulait par zone géographique. Ainsi en 1970, ce fut les premiers championnats qui comportaient quatre (4) zones constituées de la manière suivante :

- 1 - Zone n° 1 : Elle regroupe les régions de la Likouala, **SANGHA**, **CUVETTE** et Plateaux ayant pour centre de déroulement le district de **MAKOUA**.
- 2 - Zone n° 2 : Trois régions dont : **POOL**, **BOUENZA** et **LEKOUNOU** à **MADINGOU** chef lieu de la **BOUENZA**.
- 3 - Zone n° 3 : Deux régions dont : **NIARI** et **KOUILOU** à Pointe-Noire chef lieu de la région du Kouilou, capitale économique.
- 4 - Zone n° 4 : Zone autonome de **BRAZZAVILLE**.

Cette première édition connut un succès sans précédent, ce qui suscita la programmation d'une seconde édition l'année d'après. Au cours de celle-ci, les zones sont réduites à trois et se présentent comme suit :

- 1 - Zone Nord - Elle demeure inchangée du point de vue du nombre de régions cependant a un nouveau centre de jeux : **Fort-Rousset** chef lieu de région de la Cuvette.

.../...

2 - Zone Centre - Trois régions dont : Pool, Bouenza, Lekoumou avec centre de jeux Madingou.

3 - Zone Sud - Régions du Niari, Kouilou et la commune de Brazzaville ayant pour centre Makabana, centre industriel dans la région du Niari.

2 / - Championnat national -

Janvier : Rencontres amicales inter-établissements

Février : Championnat régional : qualification des meilleures équipes au championnat national.

Mars : Déroulement du championnat national.

Depuis sa création (1965) l'Office s'efforçait d'organiser tous les ans un championnat national qui regroupait des effectifs limités en raison des moyens dont il disposait.

A compter de 1972, la situation économique du pays n'a plus permis au Secrétariat général de l'Office d'organiser ni les championnats nationaux, ni zonaux pendant une période de sept ans. Il a été décidé par contre, l'organisation des championnats régionaux.

3 / - Compétitions internationales -

Cependant, les résultats des compétitions sus-citées favorisaient l'O.N.S.S.U. en tant que membre affilié à la Fédération internationale du Sport Universitaire à participer aux jeux mondiaux d'ETE (Universiades) qu'elle organise tous les deux ans. La première participation congolaise remonte aux Jeux de Tokyo (Japan) en 1967.

.../...

4 / - Situation financière de l'Office de 1965 à 1979 -

Tel nous le renseigne l'un des organigrammes, l'Office évoluait toujours sous un service ou une direction de sport de compétitions. Il bénéficiait d'une subvention de l'Etat relative au fonctionnement de son administration. A titre indicatif, l'aide de l'Etat se présentait de la manière suivante :

1965	900 000 francs	
1966	450 000	"
1967	700 000	"
1968	1 100 000	"
1969	1 100 000	"
1970	1 200 000	") 1° et 2° édition
1971	1 800 000	" (championnats zonaux.
1972 - 1973	1 500 000	"
1977	5 000 000	"
1978	3 000 000	"
1979	3 000 000	"

La vente des licences sportives et des autres documents, les droits d'affiliations de nouvelles associations sportives, les cotisations statutaires, les droits d'engagement et de participation des équipes aux compétitions nationales constituent là, outre les subventions ci-dessus citées, les ressources complémentaires pour le fonctionnement du Secrétariat général de l'Office. L'organisation de telle ou telle compétition (championnat national ou zonal par exemple) revenait à l'initiative du Secrétaire général avec le peu de moyens dont il disposait. Les secrétariats régionaux et communaux bénéficiaient en conséquence d'une assistance financière symbolique, par l'organe central, qui malheureusement ne leur permettait pas de venir à bout des compétitions et à résoudre leurs innombrables difficultés (Cf. championnats zonaux 1971).

5 - EVALUATION DES ACTIVITES DE L'O.N.S.S.U. DE 1965 à 1979 -

Que peut-on retenir des activités de l'O.N.S.S.U.

pendant quatorze (14) ans de fonctionnement : de 1966 à 1979 ? Notre évaluation s'attellera sur cinq éléments notamment :

- 1 - sur le plan de l'organisation
- 2 - du personnel d'encadrement
- 3 - des finances
- 4 - du matériel
- 5 - des résultats techniques.

1 - Aspect organisationnel -

De par ses statuts, l'Office est composé d'un Conseil d'administration, des organes centraux et des organes régionaux ou communaux. Son administration est tenue à l'échelon national par le Secrétariat général, et à l'intérieur du pays par les secrétariats régionaux ou communaux.

Notre bilan se reposera sur deux périodes : de 1966 à 1971 et de 1972 à 1979.

Durant la première période, nous pouvons affirmer que l'administration de l'Office fonctionnait normalement, conformément à ses règlements généraux. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le travail était collégial ; qu'il liait l'organe suprême (conseil d'administration, organe législatif) à l'organe exécutif, représenté par le Secrétariat général. Des décisions issues de l'organe législatif étaient reprises par le Secrétariat général, lequel les transmettait à la base (Secrétariats régionaux ou communaux) pour exécution. La transmission du message respectait une hiérarchie dont il était véhiculé du sommet à la base. La bonne marche de son administration a donné des résultats techniques satisfaisants.

La deuxième période, quant à elle, (1972 à 1979) présente moins de révélations que la première. Le conseil d'administration ne se réunit plus régulièrement sinon jamais à compter de l'année 1975. Toutes les initiatives provenaient de l'inspiration du Secrétaire général, lesquelles étaient ratifiées par la Direction de tutelle

.../...

c'est-à-dire, soit le service du sport de compétition, soit la Direction des Activités Sportives. Le fonctionnement du Secrétariat général reposait sur un individu en l'occurrence, le Secrétaire général. Celui-ci jouait surtout le rôle du législatif. Un travail de routine s'est instauré en dépit des différentes nominations des secrétaires généraux. A un certain moment, surtout après 1975, l'on crut que le Secrétariat général constituait une direction autonome ne relevant d'aucune institution. Cet aspect de chose s'expliquait d'abord au départ par la confiance que les chefs hiérarchiques avaient vis à vis du Secrétaire général et cela a abouti à un manque de contrôle périodique du travail de l'agent par le biais des sessions annuelles : conseil d'administration dont la mission principale était de faire le constat des activités de l'année écoulée, et au regard de cela, d'élaborer un nouveau programme de l'année prochaine. Les difficultés de la base bien que révélées par l'entremise des rapports des secrétaires régionaux et communaux, ne trouvaient guère de solutions adéquates.

2 - Aspect sur le personnel d'encadrement -

Nous nous intéresserons surtout sur le personnel enseignant affecté dans les établissements scolaires du second cycle. Les deux périodes nous serviront toujours de référence.

Si au cours de l'année scolaire 1965 - 1966, on recensait 49 associations sportives scolaires affiliées à l'O.N.S.S.U., ce chiffre avait atteint 80 en 1970 - 1971.

Cet accroissement sensible des établissements prouve l'intérêt que l'Etat congolais voudrait apporter à l'éducation de ses jeunes. Chaque établissement se voyait affecté un personnel d'éducation physique et sportive. De 1965 - 1966, on comptait à peine une centaine d'enseignants environ pour couvrir toute la Nation. Certains établissements se voyaient démunis de personnel. Le corps enseignant était donné par des moniteurs formés sur place depuis le Centre fédéral de 1957 à 1959. Les maîtres d'E.P.S. formés pour la plupart en France, étaient en nombre insuffisant. Ils constituaient à l'époque, les cadres supérieurs du personnel enseignant. Durant ces trois années,

en dépit de leur effectif, le personnel enseignant a su apporter satisfaction à tous. Cette performance témoigne leur vocation, leur conscience professionnelle et leur degré du dépassement. De 1968 à 1972, cet effectif s'est vu renforcé par des maîtres et des professeurs-adjoints d'E.P.S. formés dans les Instituts des pays africains.

La deuxième période, au regard de la demande croissante des établissements en matière de personnel enseignant, a été marquée par l'ouverture de deux instituts nationaux de formation de cadres, le premier, l'Institut national des sports (I.N.S.) créé en 1971, forme les maîtres d'E.P.S., le deuxième, l'Institut Supérieur de l'Education physique et du Sport (I.S.E.P.S.), créé en 1974, destiné à former les professeurs d'E.P.S. Le recrutement massif résolvait beaucoup plus des cas sociaux, c'est à dire le chômage. Les jeunes y adhéraient dans le simple souci de gagner leur vie. Les conséquences qui en découlent sont évidentes en dépit de la couverture du déficit ainsi signalé lors des années 1969 - 1970 : inconscience professionnelle attitude désintéressée vis à vis du métier, absentéisme ^{aux} cours, regrets face au choix professionnel, réorientation. Ces conséquences sont à l'origine d'un mauvais encadrement des élèves tant de l'enseignement de l'E.P.S. que de la pratique et du contrôle des A.S.S., ce qui, du reste, entraînera la baisse du niveau du sport scolaire.

3 - Aspect financier -

La situation financière de l'Office ne pouvait pas lui permettre d'atteindre ses buts exprimés par le programme annuel d'activités. Au bout de quatorze ans, le montant global des subventions a été de l'ordre de dix neuf millions sept cent cinquante mille (19.750.000) francs CFA soit une moyenne annuelle de un million quatre cent dix mille sept cent quatorze (1.410.714) francs. Ce n'est qu'à compter de l'année 1977 que cette subvention a connu une augmentation sensible. Elle était de cinq millions (5.000.000) de francs CFA. Cet apport de l'Etat destiné au fonctionnement du Secrétariat général de l'Office, était loin de satisfaire ses ambitions. C'est là le grand problème, dans la mesure où les orientations, les décisions, le programme d'action, ne sont pas garantis par des mesures d'accompagnement. L'assistance financière du Secrétariat général en direction

des secrétariats régionaux lors des championnats zonaux de mars 1971 nous renseigne dans quelle mesure il intervenait (Cf. Subventions de l'O.N.S.S.U.).

3 - Aspect matériel -

Nous parlerons plus précisément ici du matériel sportif. Il était fonction des disponibilités financières de l'Office. Il faut noter cependant qu'en dépit du peu de moyens dont il disposait, un effort louable était fait en direction des associations sportives par le biais des secrétariats régionaux et communaux. De 1965 à 1972, le Secrétariat Général de l'O.N.S.S.U. dotait les établissements scolaires d'un minimum de matériel sportif. Comme je venais de l'avouer, ledit matériel était distribué par le canal de l'Office régional. Cette dotation qui était programmée tous les ans, au mois d'octobre, avait pour but d'aider, d'encourager, de motiver les associations sportives. Le matériel qui y était affecté, correspondant à la préoccupation de l'Office national dans certaines disciplines sportives à promouvoir. L'accent était mis sur les activités de sport individuel notamment dans les courses, les sauts, les lancers ainsi que sur les quelques activités de sport collectif, telles que le football, le hand-ball. Au regard de ces disciplines, et en tenant compte des spécificités de chaque région, l'Office y prévoyait souvent un matériel d'initiation. Le matériel de compétition était réservé aux secrétariats régionaux, consacré aux championnats régionaux et exceptionnellement à certaines associations sportives sorties championnes au cours des épreuves organisées par l'Office.

De 1973 à 1979, ce rythme annuel s'est vu cassé, cependant, on notait certaines interventions très isolées. En 1975 par exemple, l'Office national a doté presque toutes les associations nationales d'un minimum de matériel des disciplines précitées. A cela, s'ajoutaient celles de basket-ball, de volley-ball. Toujours au cours de cette action, les équipes régionales scolaires disposaient d'un équipement minimum pour faire face à toutes les disciplines programmées.

.. / ...

5 - Aspect sur les résultats techniques -

Ils se situent à deux niveaux : d'abord à l'échelon national, ensuite à l'échelon international.

a/ Sur le plan national : Nous pouvons affirmer que pendant le premier septennat, c'est à dire de 1965 à 1972, les compétitions nationales autrement dit, les championnats nationaux scolaires se déroulaient normalement, sinon, ils étaient organisés tous les ans. On peut cependant se poser quelques questions : pourquoi cette organisation régulière alors que la situation financière de l'Office paraissait infime, voire insignifiante ?

Cette question trouve sa réponse dans la mesure où à cette période, on recensait très peu d'associations sportives et affiliées. Ce nombre confirmé par nos statistiques (Cf. page 53) paraissait raisonnable par rapport aux moyens financiers que l'on dégageait, et également, à la dotation régulière du matériel didactique (sportif) que l'on mettait à la disposition de ces mêmes associations. Il va sans dire qu'au regard de ces mesures d'accompagnement et de la vocation irréprouvable du personnel enseignant, l'organisation du sport scolaire et universitaire connaissait un dynamisme sans précédent.

Si de 1965 à 1969, l'organisation d'un championnat national était toujours respecté, les années 1970 et 1971 ont apporté à leur tour, une innovation dans la programmation des championnats zonaux. Voici à titre indicatif, les classements généraux de chaque zone, enregistrés au cours des compétitions en date du 13 au 15 mars 1971, c'est à dire lors de l'organisation de la deuxième édition des championnats zonaux.

.. / ...

Le deuxième septennat, quant à lui, qui s'étend de 1970 à 1979, présente un sommaire très sombre. L'on note cependant qu'en 1975, une tentative d'organisation de championnats zonaux avait été amorcée dans la zone Sud du pays, tandis que dans les autres centres, elle n'a pu avoir lieu car les moyens de déplacements (avion, bateau, véhicule) très onéreux n'ont pas permis aux régions d'acheminer leurs athlètes aux différents lieux des compétitions.

b/ - Sur le plan international : l'Office National du Sport Scolaire et Universitaire en tant que membre affilié à la F.I.S.U. depuis 1966 a pris part à cinq manifestations internationales organisées par celle-ci. Il s'agit des Universiades de :

- TOKYO (JAPON) en 1967
- TURIN (ITALIE) en 1969
- MOSCOU (URSS) en 1973
- SOFIA (BULGARIE) en 1977
- MEXICO (MEXIQUE) en 1979

La participation des équipes congolaises était exclusivement limitée aux sports individuels notamment : aux 100 m, 200m, 400m et au relais 4 x 100m. Les meilleures performances furent enregistrées par les athlètes YOMBE à l'époque au 100m avec 10"6 et récemment par NKOUNKOU Théophile dans la même discipline avec un temps de 10"4. Le tableau ci-joint récapitule pour vous l'organisation des compétitions sportives tant sur le plan national qu'au plan international.

.../...

§ 4 - CONCLUSION PARTIELLE -

Durant ses premiers quatorze ans de fonctionnement depuis sa création, il est normal que certains faits méritent d'être soulignés. Nous avons consacré le développement de ce paragraphe en deux périodes septennales et ce que nous pouvons retenir de la première (1965 - 1972), c'est qu'elle a été beaucoup fructueuse. Les causes de ce succès ont bien été évoquées à travers les résultats techniques.

L'accroissement du taux de scolarité qui passait de 50 à 70 % à l'époque, devrait jouer énormément sur les effectifs. La pléthore des classes pédagogiques, la restriction des espaces verts dus à la construction de nouveaux bâtiments scolaires, l'absence de la dotation du matériel sportif en direction des établissements, le laisser-aller et le laisser-faire du personnel d'encadrement de l'IEPS, telles sont les quelques principales causes qui freinent les activités de l'Office pendant le deuxième septennat (1973- 1979). Face à ce danger imminent qui guête la jeunesse scolarisée, la direction politique en était consciente ; l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (U.J.S.C.) jeunesse unique qui, au cours de son deuxième Congrès ordinaire avait émis le vœu de gérer l'O.N.S.S.U. Placé sous sa tutelle, l'Office connaîtra-t-il une amélioration dans son fonctionnement ?

../...

TABLEAU SUR LES ACTIVITES DE L'I.O.N.S.G.U.

Compétitions	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973..	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Championnats régionaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X..	X	X	X	X	X	X	X
Championnats nationaux	X	X	X	X	X								X		X	
Championnats zonaux							X	X								
Championnats F.A.S.U.																
Championnats F.I.S.U. (Universiades)			Tokyo		Turin				Moscou Sofia			Mexico		Bucarest		Edmonton

X : Compétitions organisées

DEUXIEME PARTIE

LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE L'OFFICE
NATIONAL DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
(LA REFORME DE 1979)

§ 1 - PRESENTATION ET COMPETENCES DES NOUVELLES INSTANCES DE L'OFFICE

Le Troisième Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail, tenu à Brazzaville du 26 au 30 mars 1979, a pris d'importantes décisions parmi lesquelles on note le transfert de tutelle de l'Office du Ministère de la Culture, des Arts et des Sports, à l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (U.J.S.C.). A l'issue des assises de ce même congrès, s'est vue la création du Ministère de la Jeunesse, structure gouvernementale, qui a pour but de couvrir les activités administratives de l'U.J.S.C. Voyons les compétences de chacune des trois entités.

A/ - L'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (U.J.S.C.)

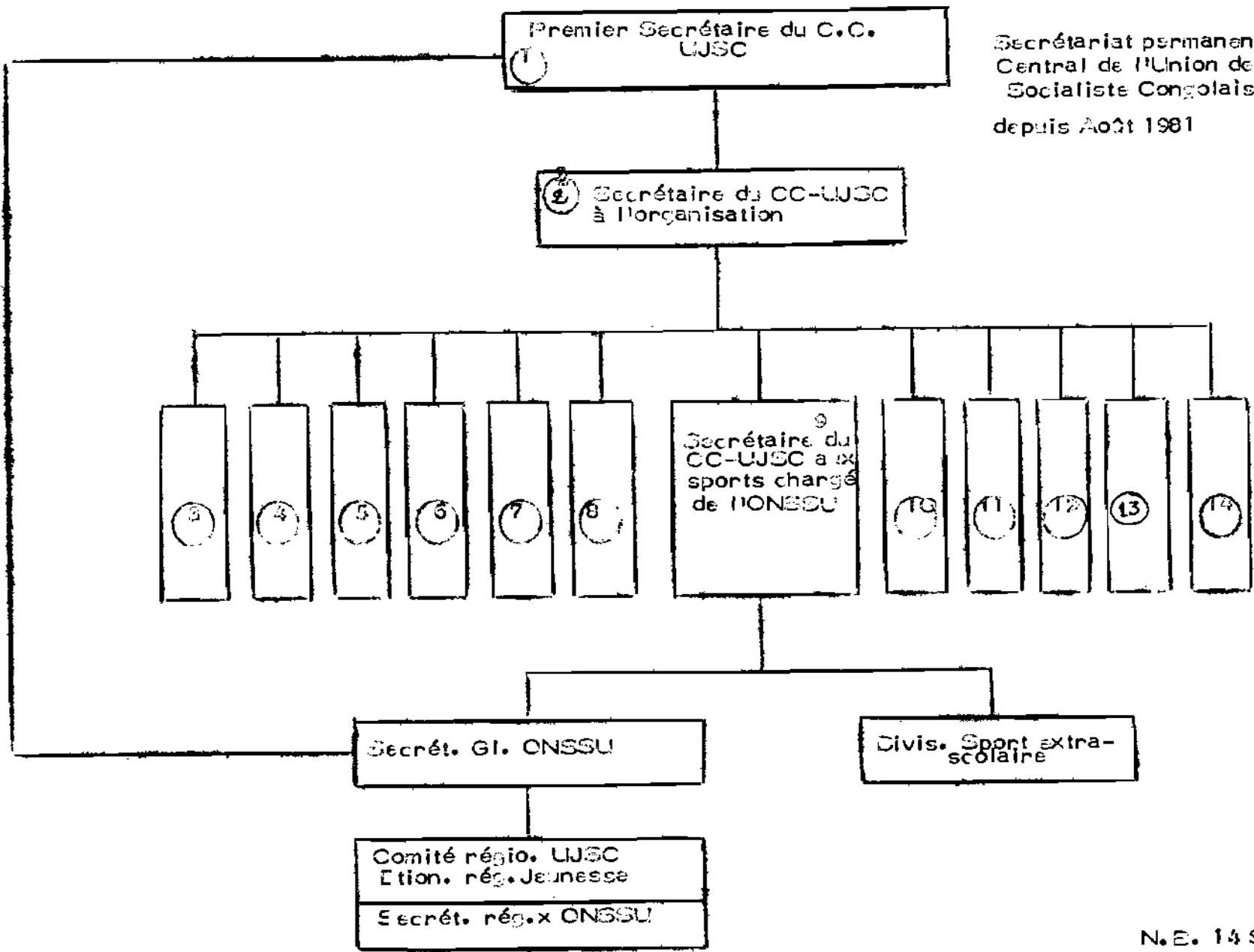
La tâche principale de l'U.J.S.C. réside dans la formation chez les jeunes d'une attitude de classe envers les faits de la vie sociale, dans la formation des militants révolutionnaires, disciplinés et convaincus. Sa mission est d'aider le Parti Congolais du Travail à éduquer les jeunes selon les principes de la morale communiste, dans l'esprit de la ligne du Parti.

1 - Composition de l'U.J.S.C.

L'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise est composée d'un Comité central renfermant actuellement 181 membres, d'un bureau de soixante (60) membres et d'un Secrétariat permanent de quatorze (14) membres à l'issue duquel se trouve un premier Secrétaire qui est chargé de l'orientation et de la coordination de la politique de la jeunesse congolaise. Les 181 membres du Comité central sont élus au congrès qui se tient tous les cinq (5) ans.

Nous disions que le Secrétariat permanent est composé de quatorze membres dont quatorze départements parmi

- 39 -



Secrétariat permanent du Comité Central de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (CC-UJSC) depuis Août 1981

N.B. 14 Secrétaires dont le 1er SCC-UJSC

lesquels figure le Secrétariat aux Sports chargé de l'O.N.S.S.U. Dirigé par un secrétaire du comité central, il applique les décisions arrêtées au cours d'un congrès, du bureau ou du secrétariat permanent. Elles ont un contenu politique et ont un caractère d'orientation. Le Secrétariat général de l'O.N.S.S.U. qui a désormais son siège dans le département sus-cité, conçoit ses programmes d'activités en tenant compte de ces orientations.

B/ - Le Ministère de la Jeunesse -

A l'instar des autres ministères, le ministère de la Jeunesse jouit de tous les privilèges gouvernementaux : il reçoit des crédits de fonctionnement, d'investissements. Il présente un aspect particulier car il représente l'U.J.S.C. sur le plan gouvernemental d'où le Premier Secrétaire du Comité central de l'Union de la Jeunesse Socialiste est de droit ministre de la Jeunesse.

C'est par cette institution que l'U.J.S.C. soumet ses projets de programmes d'action au gouvernement qui, une fois approuvés, sont concrétisés par l'octroi de crédits.

Le ministère de la Jeunesse est décentralisé. A l'intérieur du pays, il est représenté par une Direction régionale de la Jeunesse à la tête de laquelle se trouve un Premier Secrétaire du Comité régional de l'U.J.S.C. ; outre ces fonctions, il est aussi directeur régional de la Jeunesse. Ses services abritent le siège du Secrétariat régional de l'O.N.S.S.U.

C/ - Le Ministère de la Culture, des Arts
et des Sports -

Ancien département technique de tutelle de l'O.N.S.S.U., le Ministère de la Culture, des arts et des sports continuera toujours à jouer son rôle comme dans le passé en assurant l'encadrement technique de l'O.N.S.S.U. puisqu'il dispose du personnel enseignant. Un service spécialisé travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat général de l'Office implanté à l'UJSC.

1er Secrét. du CC
de l'UJSC, Ministre de la
Jeunesse

Ministère de la Jeunesse
(1979 - 1990)

C.C. : Comité Central
UJSC : Union de la Jeunesse
Socialiste Congolaise.

Cabinet

Direction générale

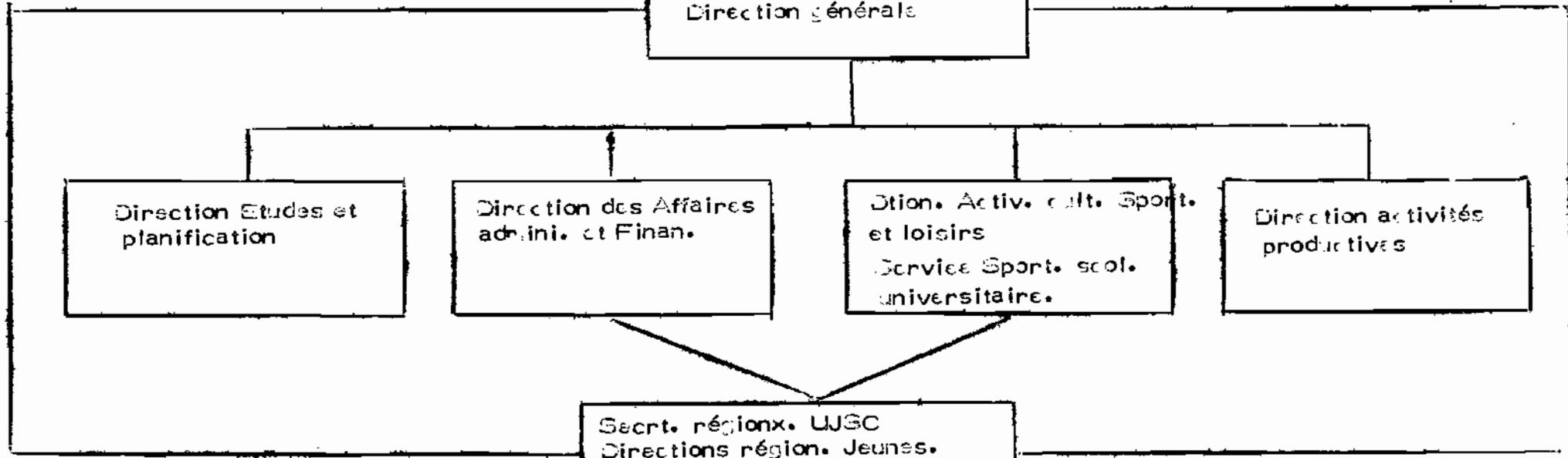
Direction Etudes et
planification

Direction des Affaires
admini. et Finan.

Direction. Activ. cult. Sport.
et loisirs
Service Sport. scol.
universitaire.

Direction activités
productives

Secr. régionx. UJSC
Directions région. Jeunes.
Siège : Secrét. régx. ONSSU



Ministère de la Culture
des Arts et des Sports

Ministère de la Culture, des
Arts et des Sports
(1977 - 1979)

Cabinet

Secrétariat Général aux
Sports

Direction. Etudes equip.
Install. sportives

Direction
Aff. adm. et Financières.

Direction acti. sport/
siège S.C. CNSSU

Direction du Stade de la
Révolution

Directions. région. des Sports
Secrétariats régx. CNSSU

- 42 -

D/ - Dispositions administratives de
coordination de l'O.N.S.S.U.

L'Office national du sport scolaire et universitaire bien que sa tutelle soit sous l'U.J.S.C., son fonctionnement demeure toujours assuré par le département ministériel des sports. A cet égard, deux notes circulaires respectivement n° 1339 et 1340/DGS-DAS-1 du 19 octobre 1979 conjointement signées par les Directeurs généraux des Sports et de la Jeunesse, avaient pour objet la réglementation du fonctionnement de l'Office et également de la répartition des tâches :

- l'U.J.S.C. se chargera de la coordination et de l'orientation politiques de l'O.N.S.S.U. Elle subventionnera, par le biais du Ministère de la Jeunesse, les activités de l'Office tant sur le plan financier que matériel.

- le Ministère des Sports quant à lui, assurera, comme à l'accoutumée, l'encadrement technique de l'O.N.S.S.U.

Les deux notes circulaires ont été entérinées par le décret n° 80-005 du 10 janvier 1980.

§ 2 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE
DE L'OFFICE.

Les notes circulaires 1339 et 1340 ne s'appuient que sur l'harmonisation du fonctionnement de l'O.N.S.S.U. Un accent particulier a été mis sur le champ d'intervention de chacune des parties. La présidence du Conseil d'administration revient au Ministère de la Jeunesse (organe administratif).

La note 1340 donne des orientations sur le schéma hiérarchique à suivre.

1° - Au plan national :

Le Secrétariat général de l'O.N.S.S.U. évoluera dans la direction des activités culturelles des sports et loisirs de la Direction générale de la Jeunesse. Cette direction est supervisée par

.. / ...

le Secrétaire du Comité Central de l'U.J.S.C. chargé de l'O.N.S.S.U. Il en est le directeur. Les fonctions de secrétaire général de l'Office sont assurées par un enseignant d'EPS nommé par arrêté ministériel. Ce dernier conçoit son programme d'activités en considération avec les orientations politiques dictées par le Secrétaire aux Sports de l'U.J.S.C. qui, lui aussi, reçoit des instructions depuis le Premier Secrétaire, ministre de la Jeunesse.

2° - Au plan régional ou communal :

Le siège du Secrétariat régional se trouve dorénavant à la Direction régionale ou communale de la Jeunesse à la tête de laquelle un premier secrétaire du comité régional ou communal de l'U.J.S.C. assure cumulativement les fonctions de Directeur régional ou communal de la Jeunesse. Comme le Secrétaire général, le Secrétaire régional de l'O.N.S.S.U. est d'office un enseignant d'EPS. Il travaille en étroite collaboration avec la direction régionale des sports de laquelle il dépend administrativement.

Toutes les correspondances initiées par le secrétaire régional porteront les visas des directeurs régionaux de la jeunesse d'une part et des sports d'autre part. Ces mêmes dispositions intéressent les deux directeurs lorsque des notes d'orientations, d'instructions sont adressées à l'attention des chefs d'établissements scolaires pour une activité quelconque concernant le sport scolaire et universitaire.

Toutes ces dispositions prévues dans la note circulaire 1340 tendent à renforcer la coordination et le contrôle conformément à l'esprit dicté par la résolution prise pendant le Troisième Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail.

§ 3 - FONCTIONNEMENT -

A/ - Les programmes d'activités -

I - Saison sportive 1979 - 1980 -

Hormis les championnats régionaux qui furent programmés ces dernières années, championnats dont les ressources financières étaient supportées par les associations sportives par le biais des frais d'engagement et de participation très élevés, la dernière compétition de grande envergure organisée par l'O.N.S. S.L. remonte à 1971. C'était la deuxième édition des championnats régionaux.

A la différence de cette routine, le Secrétariat général de l'Office a conçu pour la saison sportive 1979 - 1980, un programme ambitieux pour l'organisation d'un Festival national de la Jeunesse qui regroupera des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs. Il ne sera non seulement réservé aux associations sportives scolaires du second degré, mais aussi, à celles de l'enseignement du cycle primaire. Juillet 1980 fut la date officiellement retenue. Il se déroulera à Brazzaville.

Ce programme, à titre expérimental, se limitait à quelques disciplines :

1°/ - Le secteur d'enseignement primaire

a/ En sports collectifs :

Garçons

- m.w.ANA-Foot (mini foot-ball)
- Hand-ball

Filles

- Hand-ball

b/ En sports individuels et jeux :

- 30 m
- 6 x 60 m
- Hauteur
- Longueur

- 60 m
- 6 x 60 m
- Hauteur
- Longueur

- PONGO (lutte traditionnelle)
- KONGO (1)

- NZANGO (2)

2°/ - Le secteur d'enseignement secondaire

(les CEG, les lycées et les Ecoles de formation).

Toutes les disciplines en sports individuels étaient programmées en toute catégorie mais en sports collectifs, seul le Hand-ball mixte fut retenu.

La phase finale du premier festival de la Jeunesse sera précédée par des mini-festivals, d'abord au niveau des districts, puis des régions. Cette première phase existait sous l'ancienne appellation de championnats de districts et de championnats régionaux ou communaux de l'O.N.S.S.U.

Cette première phase a une forme éliminatoire. La phase finale ne reçoit que des athlètes ou équipes sportives qualifiées lors du festival régional. Avec la nouvelle formule, ces manifestations ont un caractère politique. Elles se déroulent sous l'égide des responsables du Parti Congolais du Travail tant au niveau du district qu'à celui de la région. Voici quelques résultats qui ont sanctionné la phase finale du premier festival de la jeunesse de juillet 1960 à Brazzaville.

Classements généraux (par région)

1 - Secteur d'enseignement primaire -

Mwana-Foot

- 1° - NIARI
- 2° - POOL
- 3° - LIKOUALA

.. / ...

- (1) et (2) - Jeux populaires au Congo, les jeunes garçons utilisent les bras tandis que chez les filles, elles emploient les jambes. Au Sénégal, les jeunes filles l'appellent par "agne-agne".

Hand-ball

Garçons

- 1° - KOUILOU
- 2° - NIARI
- 3° - BRAZZAVILLE

Filles

- 1ère KOUILOU
- 2° CUVETTE
- 3° BRAZZAVILLE

PONGO

- 1° BRAZZAVILLE
- 2° LIKOUALA

Relais 6 x 60 m

Garçons

- 1° KOUILOU
- 2° BRAZZAVILLE
- 3° SANGHA

Filles

- 1ère KOUILOU
- 2° BRAZZAVILLE
- 3° LEKOUIMOU

NZANGO

- 1ère LIKOUALA
- 2° NIARI
- 3° PLATEAUX

.. - Secteur d'enseignement secondaire

Classement général en sports individuels

1er BRAZZAVILLE . . .	272 pts	6° BOUENZA . . .	47 pts
2° CUVETTE . . .	173 "	7° NIARI . . .	45 "
3° KOUILOU . . .	154 "	8° PLATEAUX ..	30 "
4° POOL . . .	83 "	9° LEKOUIMOU ..	30 "
5° LIKOUALA . . .	56 "	10° SANGHA . . .	20 "

.. / ...

Sports collectifs (Hand-ball)

	<u>Garçons</u>		<u>Filles</u>
1er	KOUILOU	1ère	KOUILOU
2°	BRAZZAVILLE	2°	NIARI
3°	NIARI	3°	BOUENZA
4°	BOUENZA	4°	POOL
5°	POOL	5°	CUVETTE
6°	CUVETTE	6°	LEKOUMOU
7°	LIKOUALA	7°	PLATEAUX
8°	LEKOUMOU	8°	SANGHA
9°	PLATEAUX	9°	BRAZZAVILLE
10°	SANGHA	10°	LIKOUALA

CONCLUSION PARTIELLE -

Ce premier essai du relancement des activités de l'O.N.S.S.U. à travers l'organisation de ce premier festival de la Jeunesse a connu un rassemblement jamais réalisé dans son histoire. Il a permis aux jeunes des dix zones sportives de se connaître, de vivre l'expérience des autres surtout en matière culturelle. L'objectif principal du Ministère de la Jeunesse est de convier la jeunesse scolarisée à une participation massive aux activités culturelles artistiques, sportives et de loisirs. S'agissant de cette première organisation, cet objectif a été atteint. Nous ne pouvons peut-être pas pour un premier temps, procéder à une évaluation, cependant, on peut souligner un fait, celui de la performance dans les résultats. Une activité sportive dite de masse draine une forte marée humaine et le plus souvent, au détriment de la performance. En sa qualité du Ministère chargé de l'encadrement des activités des jeunes, il est d'ailleurs normal que la participation de ces mêmes jeunes soit effective. Au temps jadis, cette participation n'était réservée qu'à une élite très minoritaire, réduite qui monopolisait toutes les disciplines au détriment de la majorité restante qui voulait aussi s'apanouir.

II - Saison sportive 1980 - 1981 -

Le premier festival national de la Jeunesse n'a été qu'un point de départ pour marquer la réforme. La tenue de cette manifestation aura permis à l'actuelle direction de l'Office de concevoir un programme d'activités adéquat à l'issue duquel un projet de budget de fonctionnement sera établi.

L'organisation du premier festival aura permis à l'O.N.S.S.U. de gagner pour une première fois, un budget de fonctionnement de quarante millions (40.000.000) de francs CFA. Pour étendre son activité déjà amorcée, l'U.J.S.C., au cours d'une session ordinaire, avait décidé l'organisation des festivals tous les deux ans.

L'année d'intervalle permettra aux concurrents de se préparer et de se tester pendant les festivals régionaux ou communaux. Au regard de cette décision, l'année scolaire 1980 - 1981 ne connaîtra pas l'organisation d'un festival national. Les régions prendront la relève. Cette même année, il a été retenu que le Congo participera aux Jeux Universitaires d'Eté à Bucarest (Roumanie).

L'organisation des festivals régionaux a coïncidé avec la clôture des congrès régionaux de l'U.J.S.C. ce qui, du reste, donna un caractère entièrement politique. Les secrétariats régionaux de l'O.N.S.S.U. ont reçu des subventions satisfaisantes :

1 - Commune de Brazzaville	350 000 frcs CF
2 - Région du Kouilou	450 000 " "
3 - " du Niari	400 000 " "
4 - " de la Lekoumou	350 000 " "
5 - " de la Bouenza	400 000 " "
6 - " du Pool	450 000 " "
7 - " des Plateaux	400 000 " "
8 - " de la Cuvette	450 000 " "
9 - " de la Sangha	350 000 " "
10 - " de la Likouala	450 000 " "
Total :	4 050 000 frcs CFA

.. / ...

Par ailleurs, la participation du Congo aux Jeux de Bucarest aura été marquée par l'engagement de trois équipes : l'athlétisme, le basket-ball et le volley-ball en masculin. C'est un exploit, une innovation dans la participation aux Universiades.

CONCLUSION PARTIELLE -

La décision sur l'organisation des festivals nationaux tous les deux ans, donne l'idée de la recherche de l'efficacité, de la planification. La participation des couches scolaires depuis le primaire jusqu'au secondaire, aux activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs nous fait ressentir un brin d'espoir pour l'avenir de la jeunesse congolaise. Des efforts consentis pour la première fois au budget de fonctionnement de l'O.N.S.S.U. ne sont que là la volonté de la direction politique de promouvoir les activités de jeunesse. L'Union de la jeunesse socialiste congolaise, avertie des difficultés de l'Office, prépare la rentrée prochaine dans l'achat d'un matériel sportif d'une valeur de quatorze millions six cent cinquante mille (14 650 000) francs, somme qui a été prélevée du budget de fonctionnement de l'Office.

III - Saison sportive 1981 - 1982 -

Le processus de la dynamisation des activités de l'O.N.S.S.U. se poursuit dans l'année sportive 1981 - 1982. Il sera marqué par le gigantisme des épreuves à travers la célébration du deuxième festival. Une chose que l'on doit souligner, c'est que durant ses deux années de tutelle, le ministère de la Jeunesse vit dans une phase de recherche et d'expérimentation en vue d'aboutir à une stabilisation des programmes. C'est au regard de cet esprit que le programme d'activités de l'année en cours, sera suffisamment élargi tant du domaine sportif que culturel. Pour une première fois, les associations sportives universitaires intègrent à part entière le mouvement sportif. Ce geste, combien louable, est à féliciter. Auparavant, toutes les associations des facultés et des instituts s'engageaient aux compétitions à titre facultatif. Le résultat de ce libre choix demeurait toujours négatif. Sur neuf (9) établissements dont deux (2) facultés

et sept (7) Instituts universitaires, un (1) seul en l'occurrence, l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive (I.S.E.P.S.) participait chaque année à toutes les compétitions. Les structures décentralisées de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise (U.J.S.C.) dans ces établissements ont fait un travail de sensibilisation et d'éducation pour motiver, stimuler ces associations à participer obligatoirement aux différentes manifestations de l'Office.

Nous l'avons dit plus haut que la saison sportive 1981 - 1982 a connu un gigantisme à travers les épreuves sportives et culturelles.

Dans le domaine sportif, l'Office a réussi actuellement à drainer toutes les couches scolarisées du secteur primaire jusqu'à l'Université. Autrement dit, toutes les catégories figurent dans toutes les séries de compétitions. Selon la répartition, elles se présentent de la manière suivante et ce, pour toutes les disciplines. :

Catégorie poussin	: classes de CE 2 au CMA
" minime	: classes de 6 ^o - 5 ^o
" cadette	: classes de 4 ^o - 3 ^o
" junior	: classes de 3 ^o - 1 ^o Ecoles de formation B.E.V.G
" sénior	: Université, Ecoles de formation niveau d'études Bac.

Ce nouveau procédé fut adopté pour une participation massive des sportifs. Il présente peu de contradictions par rapport à celui imposé par l'âge, car en République Populaire du Congo, le critère d'âge est l'un des critères fondamentaux pour la poursuite légale des études.

Nous disions donc qu'avec cette nouvelle organisation de catégorie, la saison sportive 1981 - 1982 a été très mouvementée depuis les éliminatoires dans les districts jusqu'aux compétitions régionales. Le programme des sports individuels demeurait inchangé, par contre, celui des sports collectifs s'est vu ajouter une autre discipline outre que le hand-ball, il s'agit du basket-ball.

.../...

Il concerne généralement les juniors et les seniors. Comme à l'accoutumée, les finalistes des compétitions régionales pour cette année, se sont retrouvés après deux ans, à Pointe-Noire, la capitale économique du pays, qui organise le deuxième festival national. Le Comité d'organisation, supervisé par les autorités politiques régionales, avait pris toutes les dispositions pour la réussite totale des manifestations. Il est parvenu à remplir les tâches qui lui étaient confiées, cependant certaines défaillances ne pouvaient passer inaperçues notamment dans les commissions techniques, de transport et de restauration.

Bilan du 2° Festival -

Le deuxième festival national de la jeunesse nous a rappelé certains souvenirs des années 1987 et 1988 au cours desquelles des semaines culturelles ont été organisées à Brazzaville. Il a permis de déceler les valeurs cachées. L'athlète NDINGA, élève en classe de 3°, inconnu dans l'actualité sportive nationale, a réalisé un temps de 10" 9 au 100 m.

En MWANA-FOOT, l'équipe régionale du Foot a enlevé le trophée national. Le jeune YOKA de la LIKOUALA fut sacré meilleur joueur de la compétition.

Le hand-ball, quant à lui, a atteint un niveau souhaité dans la finale qui a opposé l'équipe de la commune de Brazzaville à celle de la région du KOUILOU en masculin.

Enfin le basket-ball masculin a été dominé par l'équipe de Brazzaville.

STATISTIQUES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET
SECRETARIATS REGIONAUX DE L'ONSSU -

ANNES	ASS. SPORT.	LICENCIES	SECRETARIATS REGIONAUX
1965 - 1966	49	2.280	= 3
1966 - 1967	58	2.400	4
1967 - 1968	62	2.500	4
1968 - 1969	67	3.000	6
1969 - 1970	74	3.500	6
1970 - 1971	80	4.600	10
1971 - 1972	87	5.900	10
1972 - 1973	92	7.500	10
1973 - 1974	100	11.500	10
1974 - 1975	115	13.500	10
1975 - 1976	120	15.000	10
1976 - 1977	128	17.200	10
1977 - 1978	166	22.000	10
1978 - 1979	170	22.900	10
1979 - 1980	185	24.500	10
1980 - 1981	198	25.800	10
1981 - 1982	264	35.300	10

.../...

§ 4 - EVALUATION DE
L'ANNEE 1980 A 1983 -

Trois années se sont écoulées au cours desquelles deux festivals ont été organisés. A l'issue des nouvelles orientations dégagées par la direction politique sur l'organisation du sport scolaire et universitaire, il est fort utile d'en tirer des leçons durant ces quelques trois années. Avant de nous prononcer, nous avons préféré recueillir des avis personnels des responsables politiques régionaux de jeunesse, avis, en guise d'enquêtes, qu'ils ont bien voulu consigner par écrit.

1 - Premier Secrétaire du Comité Régional de l'U.J.S.C. de la Cuvette : Le Camarade NGOUAM DEVAN.

"Personnellement, j'ai salué l'organisation du 2^e Festival à Pointe-Noire surtout pour des objectifs géographiques et touristiques.

En effet, nos jeunes n'ayant pas de grandes possibilités de voyager d'une région à une autre, connaissent très mal notre pays surtout dans son cadre physique, ce qui les amène surtout à vivre de préjugés et d'imagination.

Vous constaterez que grâce au 2^e Festival, la majorité des pionniers et surtout ceux des régions Nord du pays ont découvert la mer, ce qui, pour eux, restera un souvenir inoubliable. En gros, j'ai salué ce grand brassage des jeunes, facteur non négligeable pour l'unité nationale.

Sur le plan organisationnel, nous notons certains efforts, mais comparativement au premier festival de Brazzaville, beaucoup de précautions restent à prendre quant aux prochains festivals à organiser à l'intérieur car, nous avons reproché à la

../...

population de Pointe-Noire, d'avoir affiché une certaine indifférence au 2^e festival.

Sur le plan des rencontres sportives, la présence des internationaux a de beaucoup complexé les jeunes sportifs de l'intérieur. Notre souci majeur étant de voir nos différents sports évoluer à travers toute l'étendue du territoire national, nous souhaitons que les entraîneurs nationaux soient envoyés à l'intérieur afin d'éviter certaines rencontres à sens unique. Notre vœu permanent est le maintien des festivals et leur vulgarisation à travers tout le pays".

2 - Premier Secrétaire du Comité Régional de
l'U.J.S.C. de la LEKOUMOU : le Camarade
R. MAKOSSO.

"Compte tenu de l'importance de l'évènement et de ses implications sur tous les plans, il serait hasardeux de formuler des critiques d'ordre organisationnel sans analyse profonde.

C'est pourquoi je me permettrais de souligner que, malgré les difficultés vécues dans le cadre du transport, surtout des chefs de délégations qui ont été logés loin de leurs délégations, ce qui a rendu pénible l'encadrement de ces jeunes. Le deuxième constat est relatif à l'organisation des compétitions sportives où le calendrier des rencontres a privilégié certaines régions qui possèdent des équipes de haut niveau : la commune de Brazzaville, les régions du Kouilou, du Niari. Il y a là un déséquilibre alarmant contre lequel il faut réagir pour l'organisation du troisième festival prévu en 1984".

3 - Premier Secrétaire du Comité Régional de
l'U.J.S.C. des Plateaux : Le Camarade
NTSALISSAN.

"... Si l'effort du Parti Congolais du Travail et de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise, à travers ses dirigeants mérite des félicitations au plan de l'organisation matérielle, sur le

.. / ...

terrain, le 2^o Festival semble de loin atteindre le niveau occupé par celui de Brazzaville en 1980. Le Comité d'organisation n'a pas, à notre avis, fourni les efforts qu'on attendait. Faut-il soulever le problème lors des deux premiers jours de flottement vécus par tous ici ... ?

Stagissant de l'organisation sportive, nous souhaiterions qu'à la 3^{ème} édition, l'on répartisse le pays en trois zones ou poules de la manière suivante :

- Zone Nord ou Poule A, regroupant les régions des Plateaux, de la Cuvette, de la Sangha et de la Likouala (4).

- Zone Sud ou Poule B composée des régions du Kouilou, du Niari, de la Lekoumou, de la Bouenza et du Pool (5).

- Zone Centre ou Poule C composée des communes de Pointe-Noire, de Loubomo, de Nkayi et de Brazzaville où les joueurs évoluent en première division.

Cette répartition très logique, qui tient compte du niveau de jeu de chaque zone, permettra aussi aux jeunes de l'intérieur d'assister régulièrement aux différentes compétitions de cette dimension. Toutefois, le Festival est le meilleur moyen de brassage de tous nos jeunes, il leur permet de se connaître et surtout de connaître le pays en vue de parfaire à coup sûr, l'unité nationale".

◊ - Premier Secrétaire de la SANGHA :
le Camarade R. OKINGA.

"D'une manière générale, le 2^o Festival organisé du 10 au 17 juillet 1982 à Pointe-Noire, a manqué de coordination et de contrôle des activités. Le calendrier des manifestations a connu beaucoup de retouches et l'on était en mesure de croire que le Festival n'était pas sérieusement préparé. Au jour au jour, on ne vivait que d'improvisations. En direction de certaines commissions, voici ce que nous avons retenu :

../...

Hébergement : dès les premiers jours, les délégations étaient l'objet d'un flottement désespéré, heureusement que la situation par la suite s'est normalisée.

Restauration : l'organisation des repas par délégation a été une bonne initiative, elle a permis aux responsables de contrôler leurs jeunes.

Culture et Sports : Il y a eu instabilité dans les programmes.

Sécurité : Elle a été à la hauteur de sa tâche le jour, cependant, on déplore son inactivité la nuit.

Santé : Son travail ne s'est pas poursuivi aux dortoirs pour traiter les blessés d'une part, au réfectoire pour faire assurer les notions élémentaires d'hygiène d'autre part".

§ 5 CONCLUSION PARTIELLE -

Au regard de ces quatre (4) déclarations, que retenir nous ?

En dépit du bien fondé du festival qui est un facteur efficace d'unité nationale, permettant également à la jeunesse congolaise de découvrir son pays dans son ensemble, plusieurs observations convergentes oscillent autour du système organisationnel :

- l'inégalité des équipes dans la constitution des poules sans tenir compte du niveau de jeu de chaque région, ce qui, du reste, a favorisé certaines équipes au détriment des autres ;

- l'instabilité des programmes presque tout au long des manifestations.

Ce constat synthèse nous amène à nous poser une série de questions. Que faut-il faire pour amener à satisfaire toutes les équipes participantes aux compétitions selon leur niveau de jeu ?

Pourquoi les programmes ont-ils demeuré
Pourquoi les programmes sont-ils demeurés instables durant les mani-
festations ? Quelles dispositions devra-t-on prendre pour éviter de
retomber sur de telles pratiques ? Ces séries de questions trouveront
leurs réponses dans notre partie consacrée aux propositions.

Par ailleurs, le Ministère de la Jeunesse aura réso-
lu un certain nombre de problèmes que nous avons soulevés dans la
première partie du présent document notamment :

- la participation massive des élèves aux activités
sportives organisées par l'O.N.S.S.U. ;
- la dotation du matériel sportif à l'endroit des
associations sportives des établissements.

Il demeure cependant une finalité très importante
que la direction de l'Office semble ignorer : c'est la notion de la qua-
lité, la performance car nous ne devons pas oublier que le sport sco-
laire et universitaire est le creuset de notre élite nationale. Nous ne
tarderons pas à nous pencher sur le problème lié à l'encadrement des
activités de l'Office depuis la base c'est à dire les associations spor-
tives scolaires, encadrement qui sollicite l'intervention des capacités
techniques et administratives.

Autant de questions critiques qui nous convient à
pousser nos réflexions dans le souci d'un meilleur redressement de
l'Office National du Sport Scolaire et Universitaire.

../...

TROISIEME PARTIE

LES PROPOSITIONS EN VUE D'UNE REDYNAMISATION
EFFECTIVE DE L'OFFICE NATIONAL DU SPORT SCOLAIRE
ET UNIVERSITAIRE

CHAPITRE I - ESSAI DE SOLUTIONS RELATIVES -

En considération de toutes les questions soulevées, plusieurs solutions sont envisageables. Pour un problème de logique et de méthode, il convient d'inverser l'ordre chronologique de ces questions pour nous appesantir d'abord sur le problème lié à l'encadrement. C'est un domaine très vaste qui englobe plusieurs aspects dont l'aspect technique et l'aspect administratif. Ceci nous amènera à parler du problème de l'homme appelé à encadrer telle ou telle structure. Le dénouement du problème sur l'encadrement apportera des solutions satisfaisantes aux questions que nous nous sommes posées.

§ 1 - A l'encadrement technique :

C'est celui qui intervient directement sur le terrain dans les activités du sport scolaire et universitaire ; deux instituts nationaux dont l'Institut supérieur d'éducation physique et sportive (I.S.E.P.S.) qui a ouvert ses portes depuis l'année académique 1973 - 1974, forme les inspecteurs, les professeurs-adjoints d'EPS d'une part, et l'Institut national des sports (I.N.S.) créé en 1971, forme les maîtres d'EPS et récemment les conseillers sportifs d'autre part. Parmi ces corps, seuls les professeurs, les professeurs-adjoints et les maîtres d'EPS, interviennent directement dans les associations sportives scolaires conformément à la note circulaire n° 3210/HCS du 10 janvier 1969 et aux instructions officielles relatives à l'Enseignement d'Education Physique et Sportive en République Populaire du Congo. Elles prévoient trois (3) heures d'association sportive par semaine.

Au regard du constat que nous avons relevé dans la première partie de notre document sur le désintéressement, la démission des enseignants face à l'encadrement des A.S., nous n'avons peut-être pas condamné ce comportement, mais nous avons porté notre réflexion sur le problème du recrutement et de la formation. Nous souhaitons :

.. / ...

I - Au niveau du recrutement :

a/ Institut National des Sports : Maîtres d'EPS

Diplôme : BEMG (Drevet d'Etude Moyenne Générale) niveau terminale, candidat ayant échoué au Bac.

Durée : Trois ans de formation.

N.B. Le niveau de recrutement s'explique du fait que l'on remarque de plus en plus de nos jours, l'expression défectueuse des maîtres d'EPS.

Critères techniques : Le jury se basera sur les qualités techniques du candidat (aptitudes physiques) en liaison avec la Direction régionale des sports. Il serait souhaitable que l'on tienne compte de la vie sportive du candidat au niveau de son A.S.S. (le cas des élèves) ou au niveau de sa ligue (le cas d'un candidat extra-scolaire).

b/ Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive -

1 - Professeurs d'EPS

Diplôme : Bac

Durée : quatre ans de formation.

Critères techniques : Les mêmes que ci-dessus mais il faut ajouter que les présumés candidats doivent appartenir à une sélection régionale ou communale. Ce critère nous permettra d'éviter le danger inquiétant du Ministère de l'Education nationale qui consiste à orienter les bacheliers à l'ISEPS sans avis technique du Ministère des Sports. On assiste le plus souvent à des orientations contraignantes des candidats qui pour la plupart apprennent à jouer à l'Institut.

I - Professeur-adjoint d'EPS

Diplôme : Bac

durée : sans de formation.

Critères techniques : les mêmes que ci-dessus cités.

Remarque : Nous souhaitons qu'à l'avenir, que le Parti et l'Etat puissent penser à la création d'une institution ayant une double vocation à la fois pour promouvoir l'élite sportive nationale, tout en lui donnant l'occasion de suivre normalement ses études. Elle correspondrait à un Lycée Sport - Etude. Celui-ci recevra des élèves sportifs des équipes régionales ou communales, à condition de satisfaire aux diplômes de BEMG ou Bac. Ils suivront normalement leurs études et, parallèlement à cela, un programme d'entraînement des activités sportives y sera inséré. Ce lycée Sport Etude présente deux avantages :

- le maintien et la formation de nos équipes nationales ;
- l'orientation facile et efficace des futurs candidats aux instituts de formation.

II - Au niveau de la formation :

Les critères de recrutement des candidats faciliteront d'ores et déjà leur formation. Les conditions tant intellectuelles que techniques sont remplies. Les programmes des instituts de formation doivent répondre aux aspirations et aux réalités professionnelles? Des unités de valeurs (U.V.) telles que : la législation du sport scolaire, le mouvement sportif International, l'administration sportive, doivent, à notre avis, figurer dans les programmes de ces institutions car n'a-t-on pas vu des enseignants d'EPS qui se limitent uniquement à l'enseignement d'EPS, alors que leur mission se poursuit jusqu'à l'encadrement des associations sportives tant scolaires qu'extra-scolaires ? Dépourvus des connaissances techniques et celles relatives à la gestion administrative des A.S., on assiste à un comportement d'hésitation, d'abstention, voire de démission de ces mêmes enseignants.

.. / ...

Par ailleurs, étant donné leur action directe sur les associations sportives, la notion de polyvalence sera adoptée dès les deux premières années de formation, la notion d'option interviendra durant le reste de la formation. La spécialité sera exclusivement réservée aux conseillers sportifs et aux professeurs certifiés d'E.P.S.

III - Champ d'intervention du personnel technique :

Les Instructions Officielles déterminent le champ d'intervention des enseignants d'EPS. Ceux-ci sont affectés exclusivement dans le secteur d'enseignement du second degré. Depuis 1974, l'Institut National des Sports forme en moyenne quatre vingt (80) maîtres d'EPS ; toujours à la même date, l'Institut Supérieur en forme trente (30) professeurs certifiés d'EPS. Le personnel enseignant est estimé actuellement à un effectif global de mille cinq cents (1.500) personnes.

L'élan entrepris par l'I.O.N.S.U., celui d'étendre ses activités jusque dans le secteur d'enseignement primaire, suscite une assistance technique des cadres agréés. D'où nous suggérons que le champ d'intervention soit défini de la manière suivante :

a/ 1/ Les enseignants proprement dit :

a/ Maîtres d'EPS à option animation sportive, interviennent dans les classes de F 5 (CM I) et F 6 (CM II)

b/ Maîtres d'EPS polyvalents ou à autre option, dans les classes de F 7 (6° secondaire) à F 10 (3°).

c/ Professeurs-adjoints d'EPS, dans les classes de F 10 à S 1 (1ère de Lycée)

d/ Professeurs certifiés d'EPS, dans les classes de S₂, S₃ (Terminale de lycée) à l'Université.

2/ Les conseillers sportifs :

Avec la formation des conseillers sportifs, leur affectation dans les établissements scolaires se fait sentir et serait

../...

chose souhaitée dans l'encadrement des associations sportives tant scolaires qu'universitaires. Spécialistes et expérimentés, ils interviendront efficacement dans le domaine de l'entraînement, et cela nous évitera de demeurer dans l'éternelle routine des enseignants d'EPS, qui sont à bout des possibilités techniques et pédagogiques lorsqu'ils se retrouvent face à une équipe d'un niveau assez élevé.

3/ Les conseillers pédagogiques d'EPS :

La mission du conseiller pédagogique ne doit pas se limiter uniquement à contrôler les enseignants d'EPS lors des leçons d'EPS, elle doit se poursuivre jusque dans les A.S. Tout en apportant des éléments pédagogiques à l'enseignant, le conseiller veillera à l'application et à la réalisation effectives par ce dernier des trois (3) heures d'association sportive. Ce contrôle périodiquement instauré, nous conduira vers les résultats auxquels on s'attend. Il déclenche chez l'enseignant : la conscience professionnelle, le sens de l'initiative, la recherche de l'efficacité.

§ 2 - A l'encadrement administratif :

L'Office national du sport scolaire et universitaire fonctionne grâce à un personnel chargé de l'orientation de la coordination des activités et de la conception des programmes. Entrent en ligne de compte dans l'organisation et le fonctionnement administratif de l'O.N.S.S.U., les personnes physiques chargées d'assumer les fonctions de :

1. au niveau national :

- Secrétaire du Comité central de l'O.N.S.S.U. aux sports chargé de l'O.N.S.S.U. (autorité politique),
- Directeur général de la Jeunesse (autorité politico-administrative),
- Directeur général des Sports,
- Directeur de l'Education Physique et Sportive,
- Directeur des Activités sportives,
- Secrétaire général de l'O.N.S.S.U.

.. / ...

2. au niveau régional :

- Premier Secrétaire du Comité régional d'UJSC, Directeur régional de la Jeunesse (autorité politique),
- Directeur régional des sports,
- Inspecteur régional de l'EPS,
- Inspecteur sectoriel de l'EPS.

Hormis les autorités politiques que nous venons de citer dans cette liste, le reste quels que soient leurs grades, exerce des fonctions administratives. Il est composé pour la plupart des inspecteurs, professeurs certifiés d'EPS, voire des maîtres d'EPS, ces derniers jouissant d'une longue expérience, se voient confiés le poste de secrétaire général de l'Office.

La composition de ce staff d'encadrement tel qu'il se présente, permettra à l'Office de s'organiser et de fonctionner convenablement. Celui-ci, placé sous la tutelle d'un organe politique (UJSC), voit ses actions inhibées suite à l'insouciance, l'indifférence, la réticence du personnel enseignant vis-à-vis des activités des associations sportives. Ce comportement de relâchement encouragé par les services de contrôles animés par les inspecteurs régionaux et sectoriels, s'explique pour la simple raison que ces agents dépendent d'une autre structure : le Ministère des Sports. C'est là où intervient le problème de compétence lié toujours à l'homme. Pour régler ce litige, nous envisageons deux solutions à court et long terme relatives à la restructuration de la direction de l'Office.

A/ Projet de réorganisation administrative
de l'O.N.S.C.U. à court terme.

Alors que le processus de la démocratisation du sport en République Populaire du Congo a été déclenché depuis l'année 1981, il va sans dire que tous les goulets d'étranglement d'un système d'organisation sportive doivent être immédiatement dénoués. C'est pourquoi, dans le souci d'une organisation et d'un rendement efficaces,

../....

nous aimerions voir l'Office s'intégrer en une Direction de l'Education Physique, du Sport Scolaire et Universitaire (D.E.P.S.S.U.^o). Elle sera placée sous l'autorité directe du ministre de la Jeunesse et des Sports, contrôlée par son Cabinet. Elle sera composée de deux (2) services : le Service de l'Education Physique et celui du Sport scolaire et Universitaire.

I - Le Service de l'Education Physique -

son Sa mission est de promouvoir l'éducation physique en tant que discipline d'enseignement dans les établissements scolaires. Il regroupera les 4/5 du personnel enseignant d'EPS, pour assurer à la fois l'enseignement de l'EP ainsi que l'encadrement des activités des associations sportives scolaires et universitaires. Le cinquième pourra revenir à la Direction des Sports pour couvrir les activités en liaison avec les Fédérations et ligues sportives. Le Service de l'EP s'occupera de la gestion administrative et financière du personnel placé sous sa tutelle.

II - Le Service du Sport Scolaire et Universitaire

Mission : promouvoir au développement du sport scolaire et Universitaire.

Encadrement : personnel enseignant d'EPS.

Moyens financiers : Il y a possibilité d'obtenir un crédit de fonctionnement très important au lieu de se limiter à des subventions. En raison du processus de la démocratisation du sport, une subvention non moins négligeable pourra lui être allouée par le Conseil National de la Culture Physique et du Sport.

Organisation : Le Service sera composé de deux divisions : l'une traitera les questions relatives aux sports scolaires, l'autre s'occupera du sport universitaire. Le Chef de Service, de préférence un cadre technique, cumulera les fonctions de Secrétaire général de l'O.N.S.S.U.

..//...

A l'intérieur du pays, une décentralisation se fera implicitement en y créant une Direction régionale de l'E.P.S.S.U. à l'instar de l'organigramme national. Le Secrétaire régional de l'ONSSU sera nommé, chef de service régional du sport scolaire et universitaire.

En considération du nouveau schéma de la DEPSSU, le bureau permanent de l'ONSSU pourra être constitué de la manière suivante :

Président : Ministre de la Jeunesse et des Sports

Vice-Président : D E P S S U

Secrétaire général : Chef de service du sport scolaire et universitaire

Secrétaire général adjoint : chef de service de l'E P

Trésorier général : chef de service financier de la D E P S S U

Trésorier général adjoint : chef de division service financier DEPSSU

Commissaire aux comptes : chef de service comptable du Cabinet du ministre.

Membres : au nombre de cinq (5) choisis en raison de leur compétence dans le domaine du sport.

Ce bureau ainsi restructuré, il lui suffira d'appliquer les décisions du Conseil d'administration qui se tiendra deux fois par an, au début et à la fin de l'année scolaire pour que nous assistions à un travail sérieux, méthodique, cohérent, collégial, voire opérationnel.

B/ Projet de réorganisation administrative de l'ONSSU à long terme -

Nous pouvons adopter le schéma actuel de l'ONSSU où sa tutelle placée sous la mouvance de l'UJSC chargé de l'ONSSU, schéma que nous allons modifier légèrement.

.../...

1 - Le Comité central de l'UJSC aura à changer la dénomination de son secrétariat chargé de l'ONSSU car, la motivation constatée depuis son existence laisse entrevoir qu'il ne s'occupe que des activités du sport scolaire et universitaire alors que, le sport extra-scolaire qui, depuis les années 1973, était très avancé dans la pratique du MWANA-FOOT dans toute l'étendue du territoire national, s'est éteint. A ce moment précis, cette discipline n'est plus contrôlée par l'Union, mais se pratique librement. Nous lui proposons l'appellation du Secrétariat du Comité central de l'UJSC aux sports. Sa mission consistera à mener une politique de sensibilisation, d'éducation en direction de la jeunesse congolaise dans la pratique sportive sur tous les plans. Son action devra revêtir un caractère de motivation afin que cette même jeunesse trouve à travers cette pratique, un intérêt capable de susciter des vocations.

2 - L'organigramme du Ministère de la Jeunesse et des Sports pourra être révisé dans ce sens qu'il n'y aura qu'une seule Direction générale de la Jeunesse et des Sports. A l'intérieur du pays, elle sera représentée par une Direction régionale ou communale de la Jeunesse et des Sports. Cette nouvelle disposition nous fera éviter le problème des hommes c'est-à-dire le conflit de compétence. Depuis les assises du Troisième Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail (mars 1979), il a été décidé que le Premier Secrétaire du Comité central de l'Union de la Jeunesse Socialiste Congolaise soit à la fois, ministre de la Jeunesse et des Sports. Nous constatons qu'à travers cette double identité, il est à la fois une autorité politique et gouvernementale. Pour pallier à la crise due au conflit de compétence constaté à la base depuis la gestion de l'ONSSU, nous souhaitons, comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, que la nomination du Directeur général et des directeurs régionaux ou communaux puisse se conformer à des qualités ci-après :

a/ - être politiquement et idéologiquement formé, sanctionné par l'adhésion à la jeunesse socialiste et au Parti congolais du Travail;

b/ - avoir des connaissances professionnelles requises dans le cadre des activités soit de la jeunesse soit des sports.

..//...

Cette double qualité de l'agent que nous proposons, répondra ainsi au souci majeur de "l'Immortel Président Marien (Marien NGOUABI)" qui consistait à confier les responsabilités de service à un "Cadre Rouge et Expert".

Ainsi des instructions données à l'échelon supérieur (quelles soient politiques ou techniques) seront répercutées en une trajectoire linéaire et connaîtront leur exécution sans la moindre entorse. Le Secrétariat général de l'ONSSU sera implanté dans l'une des directions centrales (DEPSSU) de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports et à l'intérieur du pays, le Secrétariat régional ou communal aura son siège à la Direction régionale ou communale de la Jeunesse et des Sports. Cette dernière sera dirigée par le Premier Secrétaire du Comité régional ou communal de l'UJOC, Directeur de la Jeunesse et des Sports.

Nous aurons comme bureau permanent de l'ONSSU, la composition suivante :

Président : Premier Secrétaire du Comité central de l'UJOC,
Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Vice-Président : Directeur général de la Jeunesse et des Sports

Secrétaire général : Directeur de l'E.S. et du sport scolaire et universitaire.

N.B. Obligatoirement un cadre technique.

Secrétaire général adjoint : Chef de service du sport scolaire et universitaire

Trésorier général : Directeur des Affaires administratives et financières (DAAF)

Trésorier général adjoint : Chef de service financier et matériel

Commissaire aux comptes : Chef de service comptable du Cabinet du Ministre.

Membres : Au nombre de dix (10) ayant des attributions, choisis en raison de leurs compétences politiques et techniques.

../...

Cette proposition ne pourra se réaliser actuellement étant donné le manque de cadres jeunesse - sport. A l'instar de l'Institut supérieur national de l'Education populaire et du Sport du Sénégal, qui les forme selon les orientations politiques nationales, l'Ecole nationale de la Jeunesse du Congo pourra instaurer deux filières dont l'une supérieure et l'autre moyenne pour la formation des cadres jeunesse et sports. L'inverse peut se réaliser c'est-à-dire inclure dans les programmes de l'ISEPS et l'INS, outre la formation des cadres en éducation physique et sportive, celle en matière de jeunesse.

§ 3 - CONCLUSION PARTIELLE -

L'étude de la question liée à parfaire la qualité des activités de l'Office national du sport scolaire et universitaire, nous a conduit à l'analyse du problème sous plusieurs aspects liés surtout à la formation du cadre appelé à assumer telle ou telle responsabilité. Quelle que soit l'organisation d'un service, le rendement, la bonne marche de celui-ci dépend fondamentalement de la composition de la structure.

La troisième partie pourrait être abordée sous un autre plan, mais nous avons pensé que pour atteindre toute finalité de l'ONSSU, il fallait d'abord résoudre le problème de l'homme. Ces propositions ont tenu compte des réalités du pays marquées par la dimension politique où, le Parti supervise les activités de l'Etat. C'est pourquoi, en dernier ressort, après que nous nous sommes attachés sur le problème de la formation professionnelle, nous n'avons pas manqué de souligner le caractère non moins négligeable sinon fondamental relatif à la formation politique de l'agent. Ce souci majeur qui nous a poussé à cette analyse est de résoudre le problème de l'encadrement des activités du sport scolaire et universitaire.

..../...

QUATRIEME PARTIE

CONCLUSION GENERALE

La situation qui prévaut en République Populaire du CONGO est identique à celle d'autres pays africains. Depuis près d'une décennie, les résultats sportifs sur le plan continental deviennent de plus en plus décevants. N'a-t-on pas connu les "Lions" du Sénégal en football dans une bonne forme lors des années 1970 - 1971 (1) ? Que peut-on dire de leur niveau de jeu actuel ? Nous voulions illustrer par cet exemple, le mal que vivent les pays africains. Comme en République Populaire du Congo, on constate çà et là une négligence du sport scolaire et universitaire confiné dans des tâches en direction du sport de masse alors qu'il recèle des affectifs de qualité réelle susceptible de promouvoir aussi le sport d'élite.

La première partie de notre document vient de nous édifier sur la courbe, d'abord ascendante, puis descendante des activités dudit sport. Pourquoi cette regression ? La direction politique a su répondre à cette question en créant le Conseil National de la Culture physique et du Sport. Les problèmes relatifs aux moyens financiers, au matériel sportif, à la vulgarisation des activités sportives dans tous les secteurs d'enseignement, ont commencé à trouver leurs solutions depuis la réforme. Le pas déjà emboîté par le Parti et l'Etat, prouve leur volonté pour la sauvegarde du sport.

Cependant, en considération de tous ces efforts, un problème demeure : c'est celui du fonctionnement et de la qualité des résultats techniques de l'ONGSU ; ce problème est lié à notre avis à un encadrement défectueux. Nos analyses nous ont conduit à mettre en cause le système d'organisation et surtout de formation des cadres administratifs et techniques qui pose le problème de la compétence. Nos propositions qui concourent à l'amélioration du système déjà établi, ont tenu compte de la conjoncture politique du pays. Quelles que soient les réformes apportées à une institution, le problème fondamental qui s'est toujours posé est celui de l'application des décisions prises, autrement dit, de leur exécution par les hommes, desquels dépend le succès ou l'échec. Nous osons espérer que nos propositions, qui tendent à redynamiser le fonctionnement de l'Office en vue d'aboutir à des résultats meilleurs, pourraient contribuer au redressement de la crise sportive à l'échelon national.

(1) - années au cours desquelles, je suivais ma formation de maître d'EPS au Centre national d'Education populaire et sportive de Thiès).

BIBLIOGRAPHIE

- Décret 65-25 du 26 janvier 1965, portant création de l'ONDSU
- Décret 80-005 du 10 janvier 1980, portant transfert de l'ONDSU au ministère de la Jeunesse.
- Note circulaire n° 3310/HOJS du 10 janvier 1969
- Notes circulaires n°s 1339 et 1340/DOCO-DAS du 19 octobre 1979
- Décret 66-342 du 16 décembre 1966 instituant la Charte des Sports au Congo
- Journal Officiel du 1er février 1965
- Archives du Ministère de la Culture, des Arts et des Sports
- Archives du Ministère de la Jeunesse
- Archives des Directions générales des sports et de la jeunesse
- Archives du Comité central de l'UJSC
- Archives du Secrétariat général de l'ONDSU
- Rapport du Troisième Congrès extraordinaire du Parti Congolais du Travail en mars 1979
- Rapport de la première session du Conseil National de la Culture physique et du sport
- Journal "La Semaine Africaine" n° 1539 à 1541 spécial 20^e anniversaire de la Révolution Congolaise
- Archives du Ministère de l'Intérieur.

TABLE des MATIERES

	Pages
PLAN	1
<u>Introduction :</u>	3
<u>Première partie :</u> Le sport scolaire et universitaire en République Populaire du Congo	6
Cartes n° 1 et n° 2 de la R.P.C.	7 - 8
 Chapitre I : Présentation de la République Populaire du Congo	 9
A : Limites	9
B : Relief	9
C : Climat	10
D : Hydrographie	10
E : Population	11
F : Voies de communications	11
G : Economie	12
H : Organisation administrative	12
I : Organisation politique	14
 Chapitre II : Historique du sport scolaire et univer- sitaire au Congo	 16
Paragraphe 1 : Avant l'Indépendance	16
Conclusion partielle	19
Paragraphe 2 : Au début de l'Indépendance	20
 Chapitre III : Création de l'Office national du sport scolaire et universitaire (CNSOU)	 21
Paragraphe 1 : Organisation de l'Office	21
A : Les organes centraux	21
1. Le conseil d'administration	22
2. Le bureau permanent	22
3. La commission centrale	22
B : Le Secrétaire général	23
C : Les organes régionaux	23

.. / ...

Paragraphe 2 :	Fonctionnement	23
	Programme d'activités et	
	compétitions	24
1 :	Championnats zonaux	25
2 :	Championnat national	26
3 :	Compétitions internationales	26
4 :	Situation financière de l'Office	
	de 1965 à 1979	27
Paragraphe 3 :	Evaluation des activités de	
	l'ONSSU de 1965 à 1979	27
1 :	Aspect organisationnel	28
2 :	Aspect sur le personnel d'enca-	
	drement	29
3 :	Aspect financier	30
4 :	Aspect matériel	31
5 :	Aspect sur les résultats techniques	
	a/ sur le plan national	31
	b/ sur le plan international	32
Paragraphe 4 :	Conclusion partielle	35
	Tableau des activités de l'ONSSU	36

Deuxième partie : Les nouvelles orientations de l'Office national du sport scolaire et universitaire (la réforme de 1979) 37

Paragraphe 1er :	Présentation et compétences des	
	nouvelles instances de l'Office	38
A :	L'Union de la Jeunesse socialiste	
	Congolaise (UJSC)	38
1 :	Composition de l'UJSC	38
	Organigramme du CC de l'UJSC	39
B :	Le Ministère de la Jeunesse	40
C :	Ministère de la Culture, des arts et	
	des sports	40
	Organigramme du Ministère de la	
	Jeunesse	41
	Organigramme du Ministère de la Cul-	
	ture, des arts et des sports	42

D : Les dispositions administratives de coordination de l'ONCSU	40
Paragraphe 2 : Organisation administrative	42
1. Au plan national	42
2. Au plan régional	44
Paragraphe 3 : Fonctionnement	45
A : Les programmes d'activités de 1979 à 1983	45
I : Saison sportive 1979 - 1980	45
1 : Le secteur d'enseignement primaire	45
2: le secteur d'enseignement secondaire	46
Classements généraux des compétitions	46
Conclusion partielle	48
II : Saison sportive 1980 - 1981	49
Conclusion partielle	50
III : Saison sportive 1981 - 1982	50
Bilan sommaire du 2 ^o Festival national de la Jeunesse	52
Statistiques des Associations sportives et secrétariats régionaux ONCSU.	53
Paragraphe 4 : Evaluation de l'année 1980 à 1983	54
Enquêtes : Intervention du 1er Secrétaire général régional de l'UWSC de la Cuvette	54
Intervention du 1er Secrétaire de la Lékoumou	55
Intervention du 1er Secrétaire des Plateaux	55
Intervention du 1er Secrétaire de la Sangha	56
	.../...



Paragraphe 5 : Conclusion partielle	57
Troisième partie : Les propositions en vue d'une redynamisation effective de l'ONSSU	59
Chapitre 1 : Essai de solutions relatives	60
Paragraphe 1 : A l'encadrement technique	60
I : Niveau de recrutement	61
II : Formation (U.V.)	62
III : Champ d'intervention du personnel technique	63
Paragraphe 2 : A l'encadrement administratif	64
1 - au niveau national	64
2 - au niveau régional	65
A : Projet de réorganisation administrative de l'ONSSU à court terme	65
I : Le service de l'Education physique	66
II : Le service du sport scolaire et universitaires	66
Bureau permanent de l'Office	67
B : Projet à long terme	67
1 - Changement d'appellation du Secrétariat du CC-UJSC chargé de l'ONSSU	68
2 - Restructuration du ministère de la Jeunesse et des Sports	68
Bureau permanent de l'ONSSU	69
Paragraphe 3 : Conclusion partielle	70
Quatrième partie : Conclusion générale	71
Bibliographie	72